



Exigences
environnementales d'ICS -
Manuel pour les usines

Version 3 - janvier 2022



Manuel pour les usines
Exigences environnementales d'ICS

Table des matières

Présentation d'ICS.....	2
Code de conduite environnemental ICS	3
Procédure de partage d'information.....	4
Audit ICS.....	4
Méthodologie	9
Notation d'un audit ICS.....	12
Plaintes déposées par l'usine.....	14
Chapitre 1 – Exigences sur le système de gestion environnementale	15
Chapitre 2 – Exigences sur l'utilisation énergétique, le transport et les gaz à effet de serre (GES).....	15
Chapitre 3 – Exigences sur l'utilisation de l'eau	16
Chapitre 4 - Exigences sur la gestion des eaux usées et des effluents	17
Chapitre 5 – Exigences sur les émissions dans l'air	18
Chapitre 6 - Exigences sur la gestion des déchets	19
Chapitre 7 – Exigences sur la prévention de la pollution, les substances dangereuses et potentiellement dangereuses	21
Chapitre 8 - Exigences sur la gestion des interventions d'urgences.....	22
Annexe 1- Examen de la documentation.....	23
Annexe 2 – Glossaire.....	27
Annexe 3 - Questionnaire d'audit environnemental d'ICS	35



Manuel pour les usines Exigences environnementales d'ICS

Présentation d'ICS

Structuration d'ICS (Initiative for Compliance and Sustainability)

ICS est une initiative multisectorielle qui a pour objet l'amélioration des conditions de travail des travailleurs des chaînes d'approvisionnement mondiales. À cette fin, nous conduisons des audits sociaux et environnementaux dans les secteurs du textile, de l'habillement, de l'équipement de la maison, de l'électroménager et de l'alimentation. Les membres d'ICS unissent leurs efforts en déployant un cadre d'audit commun dans leurs usines de production et en échangeant des informations sur leurs usines respectives dans la base de données d'ICS. Dans cette base de données interne d'ICS, chaque membre partage les résultats ainsi que tous les documents relatifs aux audits (questionnaire d'audit, profil de l'usine, plan d'action corrective, etc.) avec les seuls membres concernés par les usines auditées. ICS permet aux sociétés membres de collaborer avec des outils partagés, de mutualiser les audits, de limiter le nombre d'audits simultanés, et de partager leurs connaissances ainsi que leurs meilleures pratiques. ICS n'est pas une plate-forme de sourcing. Les détaillants et les enseignes membres ne peuvent accéder qu'aux informations concernant les usines auxquelles ils sont liés commercialement.

La liste complète des sociétés membres d'ICS est consultable sur notre site www.ics-asso.org.

Le présent Manuel vise à accompagner les usines dans la connaissance et la sensibilisation au respect des normes environnementales. Il peut leur être envoyé soit par la société d'audit mandatée pour effectuer un audit environnemental ICS, soit par un membre d'ICS avant l'audit. Le présent Manuel est un outil de préparation destiné aux usines.

L'audit environnemental ICS est divisé en deux niveaux. Les exigences globales seront évaluées dans tous les cas par les auditeurs et les exigences avancées ne le seront que si l'usine contrôlée témoigne d'un niveau élevé de conformité environnementale.

Le Manuel environnemental présente les exigences environnementales selon les deux catégories suivantes : les exigences globales et les exigences avancées.

Demandes et recommandations relatives au dispositif ICS

Les demandes d'interprétations, de clarifications et de recommandations doivent être adressées à l'équipe d'ICS pour être ensuite partagées avec les membres d'ICS.

Contact ICS : Bureau ICS – 14, rue Bassano Paris FRANCE
Initiative pour la conformité et la durabilité / Fédération des Entreprises du Commerce et de la
Distribution
contact@ics-asso.org
www.ics-asso.org



Manuel pour les usines Exigences environnementales d'ICS

ICS, une méthodologie commune

Le devoir de diligence est la voie vers le progrès dans la transparence et la responsabilité à travers les chaînes d'approvisionnement mondiales. Une approche alliant des audits sociaux et environnementaux à une coopération étroite avec les usines de production au travers d'actions correctives peut contribuer à une gestion plus durable et responsable de la chaîne d'approvisionnement.

Les actions d'ICS sont basées sur une méthodologie commune appliquée par tous les membres d'ICS, ce qui garantit un contrôle complet de la procédure d'audit par les membres.

- Les audits ICS sont mandatés et gérés par les sociétés membres. La demande d'audit est une prérogative des membres, laquelle implique un contrôle total de l'usage qui est fait d'ICS. L'objectif est de garantir l'impartialité du processus d'audit.
- Les audits ICS sont réalisés uniquement par des cabinets d'audit indépendants accrédités par ICS.
- Les membres d'ICS partagent des règles de suivi communes lorsque des cas critiques de non-conformité sont identifiés dans les usines.
- **Un audit ICS n'est ni une certification ni un label.** L'objectif d'un audit ICS est d'évaluer le respect des prescriptions environnementales d'une installation et de rapporter les manquements constatés ainsi que les bonnes pratiques en vigueur à une date donnée.

Nos partenaires sur le terrain

La qualité des audits est contrôlée par ICS au moyen d'indicateurs statistiques et d'analyses comparatives, et grâce au retour d'information et à l'examen collaboratif des membres d'ICS.

La liste des cabinets d'audit habilités à conduire des audits pour ICS est disponible sur notre site Web externe : <https://ics-asso.org/audit-companies/>

Code de conduite environnemental ICS

Chaque membre ICS exige de la part de ses fournisseurs de respecter le Code de conduite environnemental ICS, lequel peut être complété par le Code de conduite détaillé de l'enseigne membre. En signant ce Code, les fournisseurs s'engagent à se conformer à ses principes et à le faire respecter par leurs propres sous-traitants et partenaires : la responsabilité partagée est un concept clé.

- Le code de conduite environnemental couvre les 8 chapitres suivants du questionnaire d'audit :
 - Chapitre 1 – Système de gestion environnementale
 - Chapitre 2 – Utilisation énergétique, transport et gaz à effet de serre (GES)
 - Chapitre 3 – Utilisation de l'eau
 - Chapitre 4 – Eaux usées et effluents



Manuel pour les usines

Exigences environnementales d'ICS

- Chapitre 5 – Émissions dans l'air
- Chapitre 6 – Gestion des déchets
- Chapitre 7 – Prévention de la pollution, substances dangereuses et potentiellement dangereuses
- Chapitre 8 – Gestion des interventions d'urgence

Procédure de partage d'information

Partage des fichiers et confidentialité

Les membres d'ICS associés à la même usine échangent les résultats des audits et les documents via la base de données d'ICS. Les résultats des audits sont confidentiels et ne sont pas accessibles aux membres d'ICS non associés à l'usine auditée. Les membres d'ICS doivent référencer leurs fournisseurs et leurs usines dans la base de données ICS, afin de pouvoir accéder aux informations ainsi qu'aux résultats d'audits. Les membres d'ICS partagent une méthodologie et des outils communs destinés à s'assurer de la conformité aux règles environnementales par les usines. Cependant, ils ne peuvent être utilisés à des fins de sourcing.

Partage des documents d'audit ICS avec le fournisseur

Le rapport d'audit d'ICS ne peut être partagé avec le fournisseur, pour des raisons de confidentialité des données que les employés auraient pu partager avec les auditeurs. Le fournisseur reçoit uniquement les documents suivants :

- Le **Profil de l'usine** est envoyé à l'usine avant l'audit soit par l'auditeur, soit par le membre d'ICS commanditaire. L'usine doit remplir ce document en anglais préalablement à l'audit, puis le retourner au membre d'ICS ou au cabinet d'audit. Le Profil de l'usine est approuvé lors de la réunion d'ouverture de l'audit par la direction de l'usine. Il est à noter que le Profil de l'usine disponible en ligne est désormais le processus standard.
- Le **Plan d'action corrective (CAP)** est signé dans la langue locale au cours de la réunion de clôture de l'audit par la direction de l'établissement. Le CAP fait état des non-conformités identifiées lors de l'audit et des actions correctives à mener afin d'y remédier.
- Le **Sommaire de l'Audit** (Summary of Content) **ou SOC** indique le score de chaque chapitre de l'audit, et le score global (une notation en lettres et en pourcentage) est envoyé à la direction de l'usine après l'audit.

Audit ICS

Planification d'un audit ICS

- Le nom de l'auditeur ne doit pas être communiqué à l'usine ou au fournisseur avant que l'audit n'ait lieu.
- Les coordonnées directes (e-mail, téléphone) de l'auditeur ne doivent être en aucun cas transmises à l'usine ou au fournisseur avant, pendant et après l'audit.



Manuel pour les usines Exigences environnementales d'ICS

- Si, pour un jour donné de la période d'audit, le taux de production de l'usine s'avère insuffisant, celle-ci est tenue d'en informer le cabinet d'audit ainsi que le membre ICS demandeur de l'audit.
- La période de l'audit est définie par le membre et doit être d'une durée minimum de 2 semaines (la direction de l'usine peut signaler l'indisponibilité de certaines dates, y compris les jours fériés nationaux et locaux, mais la période de l'audit doit durer au moins 2 semaines complètes en cumulant les dates disponibles de l'usine).

Étendue d'un audit ICS

L'objet d'un audit ICS effectué sur place est d'évaluer le degré de conformité des installations avec le Code de conduite environnemental, les réglementations locales et les normes internationales en vigueur, ainsi que d'identifier les actions correctives nécessaires et les possibilités d'amélioration continue. L'audit ICS rapporte également les bonnes pratiques observées par l'auditeur.

Les secteurs physiques couverts par l'audit environnemental ICS doivent inclure :

- les zones de production ;
- les zones de stockage de substances dangereuses ou potentiellement dangereuses (sous-magasin, entrepôt, magasin de colorants, zones de stockage d'huile et de combustible, etc.) ;
- l'unité de traitement des effluents ou UTE (si l'installation existe sur le site, y compris le laboratoire, le magasin chimique dédié à la station de traitement, l'alimentation électrique, la zone de stockage des boues, etc.) ;
- la zone de stockage des déchets (non dangereux et dangereux) ;
- les chaudières et les générateurs (machines lourdes) ;
- toute zone de l'usine où des produits chimiques peuvent être ou sont utilisés (local de dépôt, etc.) ;
- toute zone où des débitmètres d'eau et des compteurs d'énergie sont installés ;
- toute autre zone de stockage, s'il y a lieu ;
- les lieux de vie et de restauration des travailleurs, s'il y a lieu ;
- tous les bâtiments associés à proximité du site de production.

Dans le cas où l'unité de traitement des effluents (UTE) serait collective, l'usine auditée devra accorder aux auditeurs un droit d'accès à l'installation, car elle fait partie du périmètre de l'audit.

Avant l'audit ICS, les usines auditées doivent informer la direction et les propriétaires des usines occupant les mêmes bâtiments (s'ils sont étrangers à ceux de l'usine auditée) de la nécessité pour les auditeurs de visiter l'ensemble du bâtiment et les espaces communs ; si nécessaire, ils doivent également inspecter les autres usines présentes dans le bâtiment, car des risques peuvent provenir de locaux partagés, tels qu'un local de stockage de produits chimiques situé dans un bâtiment partagé et mal entretenu.



Manuel pour les usines Exigences environnementales d'ICS

Procédure de l'audit ICS

L'audit ICS comprend six étapes :



Les auditeurs sont responsables de la procédure de l'audit. L'auditeur effectif peut modifier l'ordre des étapes. Cependant, toutes les étapes décrites ci-dessous seront réalisées pendant l'audit. Si d'autres étapes ou documents sont nécessaires au bon déroulement de l'audit et à une parfaite compréhension de la situation des installations, l'auditeur peut exiger des informations complémentaires auprès de la direction. Un tableau de durée d'audit indique le nombre de jours nécessaires à la réalisation d'un audit, en fonction de la taille et des spécificités de l'installation (se référer au paragraphe Méthodologie).

Identification des non-conformités :

- La plupart des questions sont évaluées selon les réglementations locales.
- Si la question et la ligne directrice de l'audit ne renvoient à aucune mise en conformité avec les obligations légales locales, les pratiques de l'usine seront alors évaluées selon les exigences d'ICS.
- Cependant, s'agissant d'une question, si la législation locale est plus stricte que les normes d'ICS, les pratiques de l'usine seront évaluées selon la loi locale.
- Dans le cas d'une situation de non-conformité aussitôt résolue pendant l'audit (ex., une fuite d'eau au niveau d'un robinet), les auditeurs signalent ladite non-conformité dans le rapport final, tout en indiquant dans le CAP (Plan d'action corrective) qu'une mesure a été mise en œuvre pour y remédier rapidement et que, par conséquent, l'incident est clos.
- Si les auditeurs sont dans l'impossibilité de confirmer le plein respect des règles, les constatations recueillies doivent être rapportées comme des cas de non-conformité.

Réunion d'ouverture



- **Participants** : les auditeurs, la direction de l'usine et les représentants des syndicats ou organisations salariales.
- **Objectif** : présenter les auditeurs, passer en revue l'étendue de l'audit, expliquer les procédures de l'audit à mener, identifier les parties concernées par l'audit et estimer la durée de celui-ci. Les représentants de l'usine doivent autoriser les auditeurs à



Manuel pour les usines

Exigences environnementales d'ICS

prendre des photos tout au long de l'audit. Celles-ci sont jointes au rapport final, puis sont partagées avec les membres ICS clients de l'usine uniquement. Toutes les images prises sont traitées de manière confidentielle.

- **Information obligatoire de la part de l'usine** : l'usine doit informer les auditeurs de toute visite ou vérification supplémentaire (audit social, audit environnemental, inspection, etc.) effectuée parallèlement à l'audit en cours.

Examen de la documentation



- **Objectif** : les auditeurs examinent les documents et les registres de l'usine, notamment le certificat environnemental, les registres de suivi de la consommation d'eau, les licences des prestataires responsables du traitement des déchets ainsi que l'inventaire des déchets, afin d'identifier les non-conformités et de relever les bonnes pratiques.
- **Liste des documents que l'usine doit fournir le jour de l'audit** : se référer à l'Annexe 1 du présent Manuel. L'usine doit fournir aux auditeurs les documents énumérés qui couvrent au moins les 12 derniers mois d'activité.

Entretiens avec la direction et les employés



- **Participants** : les auditeurs conduisent les entretiens avec les membres de la direction, par exemple le responsable de la conformité environnementale, le responsable des produits chimiques et les salariés manipulant lesdits produits. Les entretiens avec les employés doivent être menés en privé, sans la présence d'un membre de la direction, et ont pour objet d'évaluer le niveau de formation aux enjeux environnementaux (travailleurs manipulant des produits chimiques, en charge des opérations de collectes et de stockage des déchets, etc.). Les entretiens sont menés individuellement ou en groupe et doivent rassembler toute catégorie d'employés (les travailleurs chargés de la gestion des déchets, de la maintenance des UTE, etc.). Pour obtenir davantage d'informations sur l'échantillonnage des entretiens, il convient de consulter le paragraphe Méthodologie du présent Manuel.

Visite des installations



- **Participants** : les auditeurs accompagnés des représentants de l'usine.
- **Objectif** : afin d'évaluer les pratiques de gestion environnementale, de prendre en compte tous les aspects et les impacts environnementaux potentiels et d'observer



Manuel pour les usines

Exigences environnementales d'ICS

d'autres pratiques, les auditeurs effectuent une inspection de toutes les zones où des travailleurs peuvent être présents, notamment les ateliers de production, les entrepôts, les zones de stockage de produits chimiques, les zones de stockage de déchets, l'unité de traitement des effluents (si elle se trouve sur le site), les salles de machines lourdes, les zones où sont installés les compteurs d'eau et d'énergie, les toilettes, la clinique, la cantine ainsi que les dortoirs.

- **Examen et contrôles d'audit** : les auditeurs examinent la documentation de l'usine (certificats, licences, etc.), mais peuvent exiger des contrôles physiques, lesquels doivent être accomplis par les employés de l'usine.
- Lors de la visite **sont prises des photos** des extérieurs (portail de l'usine, bâtiments, nom de l'installation, etc.), des intérieurs (étages de travail, etc.) et des bâtiments annexes (entrepôts, etc.). Les photos prises par l'auditeur ne doivent en aucun cas montrer le visage des personnes, afin de garantir la protection des données.

Réunion de pré-clôture



- **Participants** : auditeurs uniquement.
- **Objectif** : préparer la réunion de clôture.

Réunion de clôture



- **Participants** : les auditeurs, la direction de l'usine et les représentants des syndicats ou organisations salariales.
- **Objectif** : présenter et discuter les résultats de l'audit, répondre aux questions et clarifier les zones d'ombre, trouver un accord sur les faits observés ou donner l'occasion à la direction de l'usine de présenter des contre-arguments, et s'assurer que ladite direction comprend le fondement légal ou le code applicable en cas de non-conformité.
- **Résultat** : la direction de l'usine s'engage à prendre les mesures nécessaires, afin de corriger toute irrégularité. Le plan d'action corrective (CAP) doit énumérer explicitement toutes les non-conformités identifiées lors de l'audit. Une date limite pour corriger chaque situation de non-conformité sera donnée, ainsi qu'une date limite pour l'ensemble du CAP (c'est-à-dire la date limite pour que la dernière action corrective soit réalisée). **Le CAP doit être rédigé dans la langue locale, remis sur place à la fin de l'audit, puis approuvé et signé par la direction de l'usine ou son**



Manuel pour les usines Exigences environnementales d'ICS

représentant, le représentant des syndicats ou des organisations salariales, et l'auditeur-chef. Une copie du plan d'action est conservée par l'usine, et une version en anglais sera publiée ultérieurement en dehors du site par les auditeurs.

- **Information obligatoire de la part de l'usine :** l'usine est tenue d'indiquer aux auditeurs si une autre visite ou un autre audit a été conduit en marge de l'audit en cours (uniquement si cette information n'a pas été communiquée lors de la réunion d'ouverture et si l'audit a été mené sur plusieurs jours).

Méthodologie

Catégories de l'audit ICS

Seuls les membres d'ICS décident du moment opportun pour initier un suivi d'audit ou un ré-audit, dans les délais fixés par ICS et dont le détail est présenté ci-dessous. **Un audit ICS n'est ni une certification ni un label.** L'objectif d'un audit ICS est d'évaluer le respect des règles environnementales par une usine et de signaler les non-conformités observées ainsi que les bonnes pratiques en vigueur à une date donnée.

Il existe 3 catégories d'audits ICS :

- **Audit initial (initial audit) :** cet audit est réalisé pour la première fois dans une usine. La durée de l'audit initial dépend de la taille de l'installation.
- **Audit de suivi (follow-up audit) :** cet audit est mené afin d'évaluer la correction effective des non-conformités constatées dans un audit antérieur (initial, suivi, ré-audit). Cet audit doit être conduit au plus tard dans les 12 mois suivant la fin de l'audit d'ICS précédent (initial ou ré-audit). La durée d'un audit de suivi est de 1 jour-personne, quelle que soit la taille de l'installation évaluée.

L'organisation de l'audit de suivi doit permettre à l'équipe d'audit d'examiner toutes les non-conformités précédemment identifiées, afin de déterminer si l'usine a amélioré ses performances environnementales, et si lesdits cas de non-conformité ont été résolus. Toutefois, cette mesure ne doit pas empêcher les auditeurs d'enquêter sur des domaines autres que ceux visés précédemment, et toute nouvelle constatation doit être dûment rapportée.

Tous les audits de suivi et tout audit ICS doivent toujours inclure les piliers de triangulation : observation, examen des documents et entretiens conformément à la méthodologie d'échantillonnage définie.

- **Ré-audit (re-audit) :** cet audit est conduit afin de contrôler la correction effective des non-conformités constatées dans un audit antérieur (initial, suivi, ré-audit). La durée d'un ré-audit dépend de la taille et des spécificités de l'usine.

La procédure d'ICS permet aux membres de lancer un audit de suivi ou un ré-audit sur la base d'un audit initial, quel que soit le membre d'ICS qui a demandé l'audit précédent. Les membres d'ICS peuvent choisir pour l'audit de suivi un cabinet d'audit différent de celui de l'audit initial (seuls les cabinets d'audit autorisés par ICS peuvent effectuer des audits ICS).



Manuel pour les usines Exigences environnementales d'ICS

Programmation d'un audit ICS

La procédure ICS autorise des **audits semi-annoncés** dans un intervalle de deux semaines minimum ou des **audits non annoncés**. En adéquation avec la procédure de diligence, les membres d'ICS sélectionnent le type de programmation d'audit, ainsi que la société d'audit accréditée par ICS. Pour des raisons spécifiques, les audits environnementaux peuvent être organisés par les membres d'ICS, comme des audits annoncés pour tous les pays.

- Dans le cas d'audits semi-annoncés, l'usine sera informée par l'un des cabinets d'audit agréés par ICS qu'un audit ICS sera réalisé sur place, pour le compte d'un membre d'ICS. Le cabinet d'audit s'engage à communiquer à l'usine l'intervalle de temps dans lequel l'audit sera effectué (la période est déterminée par le membre d'ICS). L'usine ne connaîtra donc pas le jour précis de l'audit avant que les auditeurs ne se présentent à la porte du site à auditer. L'usine doit remplir le document Profil de l'usine avant l'audit, puis le retourner au cabinet d'audit.
- En cas d'audits non annoncés, l'usine ne sera pas informée de l'audit ICS.
- **Si, pour un jour donné de la période d'audit, le taux de production de l'usine s'avère insuffisant, celle-ci est tenue d'en informer le cabinet d'audit ainsi que le membre ICS demandeur de l'audit.**

Durée d'un audit

La durée de l'audit pour un audit initial et un ré-audit est fixée entre 1 et 2,5 jours-personnes sur le site, conformément aux règles énoncées ci-dessous. La durée dépend de deux critères principaux :

Critère 1 : Les eaux usées générées par les processus de production

Scénarios	Questions à traiter		
	Eaux usées générées par les processus de production	Traitement sur site ou hors site	Pré-traitement sur site
1	NON	SANS OBJET	
2	OUI	UTE SUR SITE ¹	SANS OBJET
3	OUI	UCTE HORS SITE ²	PRÉ-TRAITEMENT ³ OU PAS DE PRÉ-TRAITEMENT
4	OUI	PAS DE TRAITEMENT	

Critère 2 : La taille de l'usine

1 UTE : Unité de traitement des effluents

2 UCTE : Unité commune de traitement des effluents (pas la station d'épuration municipale)

3 Un pré-traitement peut être un traitement physique ou un traitement physique et chimique. Si le pré-traitement inclut un traitement biologique, il sera considéré comme une UTE sur site.



Manuel pour les usines Exigences environnementales d'ICS

	(système de gestion environnementale) et 1 travailleur ayant suivi une formation environnementale, choisis au hasard
Gestion des produits chimiques	1 travailleur clé et 1 responsable Par exemple : 1 travailleur manipulant des produits chimiques dans une unité de production ou 1 travailleur intervenant dans un entrepôt de produits chimiques et 1 responsable/chargé de la gestion des produits chimiques (Responsable de l'entrepôt de produits chimiques)
Eau, énergie et émissions dans l'air	1 salarié clé Par exemple : 1 responsable de maintenance ou 1 travailleur ayant des responsabilités liées aux machines lourdes, aux installations de traitement de l'air et aux équipements frigorifiques/opérateur ayant des responsabilités en lien avec la maintenance des machines (utilisant l'eau) et des canalisations
Eaux usées et effluents	1 salarié clé Opérateur/responsable UTE
Gestion des déchets	1 travailleur clé et 1 responsable Par exemple : 1 travailleur chargé de collecter et de trier les déchets en vue d'un stockage temporaire sur site et 1 responsable/chargé de la gestion des déchets
Gestion des interventions d'urgence	2 travailleurs (dont 1 nouveau) 2 nouveaux travailleurs récemment embauchés dans l'usine

Exigences d'échantillonnage de la documentation

Les documents et les dossiers clés, tels que les dossiers de consommation d'eau et d'énergie, les procédures de gestion environnementale, les dossiers de formation liés à l'environnement, les rapports des tests d'eaux usées après traitement et autres documentations, doivent être examinés et des copies recueillies selon le cas.

Outre la rédaction du modèle de profil d'usine, l'établissement est tenu de mettre à disposition la documentation demandée portant au moins sur les 12 derniers mois.

Notation d'un audit ICS



Manuel pour les usines Exigences environnementales d'ICS

Niveaux d'exigences des chapitres environnementaux ICS

Pour chaque chapitre de l'audit environnemental ICS, les exigences sont réparties en deux niveaux :

- exigences globales : sensibilisation à l'environnement, respect de la législation et pratiques mises en œuvre ;
- exigences avancées : bonnes pratiques d'amélioration continue (objectifs et plans d'action, analyse des performances, etc.).



L'auditeur doit insister sur les exigences globales et encourager l'usine à les dépasser. L'objectif est d'inciter l'usine à adopter une démarche « d'amélioration continue ». Les membres d'ICS surveillent le niveau de conformité des installations en s'assurant d'abord du respect des exigences globales, puis en se concentrant sur les exigences avancées.

Double système de notation ICS

L'audit environnemental ICS repose sur un système de double notation composé d'une note en pourcentage (0-100 %) et d'une note en lettre (A, B, C, D, E). La notation globale de l'audit peut être, par exemple, de 90 % B, 60 % C, et ainsi de suite. Le pourcentage indique le niveau de conformité de l'usine et la lettre indique le degré de criticité relatif aux non-conformités majeures identifiées.

Le système ICS de notation est basé sur un tableau de seuils associé à la détection de cas de non-conformité critiques qui nécessitent une attention et une intervention immédiate. Ainsi, pour une notation de 85 % E, une Notification d'alerte peut être émise ; car, même si l'installation est en grande partie conforme aux attentes environnementales, une situation de non-conformité critique est constatée dans cet exemple (comme un rejet des eaux usées directement dans l'environnement) et déclenche l'alerte. Le système d'audit ICS est conçu pour rendre compte du niveau global de l'installation et, dans le même temps, relever clairement les cas de non-conformité majeurs.

Chaque chapitre de l'audit est subdivisé comme suit :

- **questions informatives non notées** sur la législation locale en vigueur et les informations spécifiques à l'installation ;
- **questions notées sur la conformité** : plusieurs questions sont critiques et, par conséquent, influencent fortement la note globale ;
- **Questions critiques qui peuvent déclencher une Notification d'alerte** (se référer au paragraphe sur les Notifications d'alerte) ;
- **Les bonnes pratiques** sont identifiées par les auditeurs quand les activités de l'usine dépassent les attentes légales. Les meilleures pratiques sont rapportées dans le questionnaire d'audit, mais n'ont aucune influence sur la note globale.

Toutes les questions notées dans le questionnaire d'audit sont formulées selon la même logique : « oui » indique une conformité totale et « non » indique une non-conformité. La note attribuée à chaque question est automatiquement calculée par l'algorithme du système d'audit environnemental ICS.



Manuel pour les usines

Exigences environnementales d'ICS

Exemple d'une synthèse de résultats d'audit par chapitre

	Rating		Alert Notification	Advanced requirements (assessed if the global rating is equal or higher than 75%B)	Best Practices	Rating of Previous audit
	%	Code				
1. Environmental Management Systems	0%	#DIV/0!	NO		0	
2. Energy Use, Transport and Greenhouse Gases (GHGs)	0%	#DIV/0!	NO		0	
3. Water Use	0%	#DIV/0!	NO		0	
4. Wastewater and Effluent	0%	#DIV/0!	NO		0	
5. Emissions to Air	0%	#DIV/0!	NO		0	
6. Waste Management	0%	#DIV/0!	NO		0	
7. Pollution Prevention and Hazardous and Potentially Hazardous Substances	0%	#DIV/0!	NO		0	
8. Emergency Response Management	0%	#DIV/0!	NO		0	
AUDIT GLOBAL RATING	0%	E	NO	Not assessed	0	

Notifications d'alerte

Des notifications d'alerte sont déclenchées par les auditeurs, lorsque des situations de non-conformité critiques sont détectées et nécessitent l'attention immédiate d'ICS. Elles sont ainsi définies, car elles :

- sont une menace pour l'environnement et la sécurité des salariés ;
- incluent des cas de rejets d'eaux usées non traitées directement dans l'environnement, des pratiques d'élimination des déchets dangereux abusives (notamment pour les déchets chimiques et les boues des stations d'épuration) et des procédures de manipulation de substances dangereuses dans l'usine pouvant menacer la sécurité du personnel et l'environnement.

Accès refusé à l'installation

L'établissement doit faciliter l'accès aux auditeurs à tous les bâtiments, afin que ceux-ci puissent conduire l'audit environnemental. Néanmoins, il arrive que l'installation refuse l'accès à tout ou partie des locaux. Dans ce cas, la procédure suivante s'applique :

- L'équipe d'auditeurs explique au représentant ou au contact de l'établissement l'objet et la procédure de l'audit.
- Les auditeurs prennent note de tous les détails de la situation de refus et font un rapport au membre d'ICS.
- Dans le cas d'un refus d'accès à l'installation, la direction de l'usine est invitée à contacter son client membre d'ICS, afin de vérifier la légitimité et l'importance de l'audit environnemental.
- Si les étapes ci-dessus échouent et que l'établissement refuse toujours l'accès aux auditeurs, une Notification d'accès refusé est immédiatement envoyée par les auditeurs au membre d'ICS. Une signature ou le cachet de l'entreprise seront demandés. L'audit est donc classifié comme « Accès refusé ».
- Une copie de la Notification d'accès refusé sera envoyée à l'établissement.

Plaintes déposées par l'usine

En cas de plaintes et de recours relatifs à l'audit ou au cabinet d'audit, les usines doivent contacter le membre d'ICS commanditaire de l'audit et, si nécessaire, l'équipe ICS à l'adresse contact@ics-asso.org, exposant en détail le problème.



Manuel pour les usines

Exigences environnementales d'ICS

Chapitre 1 – Exigences sur le système de gestion environnementale

Exigences globales

- 1.1. Si l'usine s'engage à respecter les codes environnementaux de son secteur d'activité ou du gouvernement, elle doit disposer de tous les documents relatifs à l'environnement, tels que les permis, les licences, les accords officiels et les certificats.
- 1.2. Les permis, licences, accords officiels et certificats requis doivent être valides et conformes à la situation existante.
- 1.3. L'usine doit disposer d'une politique qui définit son approche de gestion environnementale.
- 1.4. L'usine doit mettre en place un dispositif lui permettant de rester constamment informée des obligations réglementaires environnementales en vigueur.
- 1.5. L'usine doit désigner un membre de la direction pour la coordination des activités de gestion environnementale.
- 1.6. L'usine doit analyser les aspects et les impacts environnementaux significatifs liés à ses activités.
- 1.7. L'usine doit consigner par écrit ses objectifs et ses plans d'action, afin de remédier aux principaux impacts environnementaux.
- 1.8. L'usine doit disposer d'une procédure d'évaluation périodique de ses performances environnementales (conformément à la législation locale, ou au moins une fois par an).
- 1.9. L'usine doit constituer un comité environnement pour le site.

Exigences avancées

- 1.10. L'usine doit avoir défini des normes qui fixent les niveaux attendus de performance environnementale pour ses fournisseurs (p. ex., fournisseurs de services, prestataires, fournisseurs de matières premières).
- 1.11. L'usine doit proposer des formations périodiques relatives à l'environnement et aux procédures environnementales de l'établissement.

Chapitre 2 – Exigences sur l'utilisation énergétique, le transport et les gaz à effet de serre (GES)

Exigences globales

- 2.1. L'usine doit disposer de permis, de licences ou d'autorisations officielles pour toute activité de production d'énergie (vapeur, électricité, chaleur...).
- 2.2. Ces permis, licences ou autorisations officielles doivent être valides.
- 2.3. L'usine doit avoir connaissance des exigences légales en vigueur pour contrôler et assurer le suivi de sa consommation d'énergie.
- 2.4. L'usine doit disposer de compteurs de consommation électrique ou de tout autre dispositif destiné à quantifier la consommation électrique totale de l'usine.
- 2.5. L'usine doit surveiller régulièrement sa consommation énergétique globale (tous les mois).
- 2.6. L'usine ne doit connaître aucune fuite de vapeur et d'air comprimé.
- 2.7. L'usine doit estimer sa consommation d'énergie pour chaque service, zone et procédure.



Manuel pour les usines

Exigences environnementales d'ICS

- 2.8. L'usine doit effectuer des inspections internes, afin d'identifier et d'éviter les situations courantes de gaspillage d'énergie, au cours de la production (p. ex. fuites au niveau des conduites de vapeur, éclairage inutile, etc.). Les inspections doivent être documentées et menées régulièrement (au moins tous les 6 mois).
- 2.9. L'usine doit proposer des formations ciblées aux salariés concernés par l'utilisation d'énergie, le transport et les émissions de gaz à effet de serre (GES).

Exigences avancées

- 2.10. L'usine doit mettre en place des compteurs de consommation électrique ou tout autre système visant à mesurer et à analyser la consommation d'énergie pour chaque service, zone et procédure.
- 2.11. L'usine doit être en mesure d'analyser et de mesurer sa consommation énergétique par source d'énergie.
- 2.12. L'usine doit surveiller ou évaluer régulièrement les émissions de GES associées aux processus et aux activités de l'usine, à l'utilisation de carburant pour le transport sur le site ou hors site, aux activités agricoles, et à toute autre opération.
- 2.13. L'usine doit établir des objectifs et des plans d'action destinés à réduire son impact environnemental lié à l'utilisation de l'énergie, et à améliorer son efficacité en matière d'énergie, de transport et d'émissions gaz à effet de serre (GES).

Chapitre 3 – Exigences sur l'utilisation de l'eau

Exigences globales

- 3.1. Si l'usine utilise des ressources en eau provenant de forages sur le site, de rivières, de cours d'eau, de lacs ou de toute autre source, elle doit déterminer si le site requiert un permis, une licence ou un accord officiel pour cette pratique. Dans l'affirmative, l'usine doit s'assurer que sa situation est en conformité avec celle autorisée par le permis ou la licence qu'elle détient.
- 3.2. Les permis, licences ou accords officiels doivent être valides.
- 3.3. L'usine doit avoir connaissance des exigences légales en vigueur, en matière de contrôle et de suivi de la consommation d'eau.
- 3.4. L'usine doit installer des débitmètres d'eau aux points d'extraction/sources d'eau brute ou d'eau douce.
- 3.5. L'usine doit contrôler et assurer le suivi de sa consommation globale d'eau. La consommation d'eau globale mensuelle doit être enregistrée.
- 3.6. L'usine ne doit faire état d'aucune fuite d'eau significative en provenance des machines et du réseau de canalisations d'alimentation en eau pour la production.
- 3.7. L'usine ne doit faire état d'aucune fuite d'eau significative dans les toilettes, les bureaux, la cantine ou autres lieux.



Manuel pour les usines Exigences environnementales d'ICS

- 3.8. L'usine ne doit faire état d'aucun point de rejet des eaux usées domestiques, directement dans l'environnement.
- 3.9. L'usine doit estimer sa consommation d'eau pour chaque département, zone et procédure.
- 3.10. L'usine doit réaliser des inspections internes, afin d'identifier et d'éviter les situations courantes de gaspillage d'eau dans la production (p. ex. fuites d'eau, consommation excessive en eau inutile pour une opération donnée, etc.). Les inspections doivent être consignées par écrit et menées régulièrement (au moins tous les 6 mois).
- 3.11. L'usine doit dispenser des formations relatives à l'utilisation de l'eau pour les travailleurs concernés.

Exigences avancées

- 3.12. L'usine doit mettre en place des débitmètres d'eau ou tout autre dispositif permettant de mesurer et d'analyser la consommation d'eau pour chaque service, zone et procédure.
- 3.13. L'usine doit avoir fixé des objectifs visant à réaliser une économie d'eau.

Chapitre 4 - Exigences sur la gestion des eaux usées et des effluents

Exigences globales

- 4.1. L'usine doit vérifier si la législation locale exige, pour son site, un permis, une licence ou un accord officiel pour le déversement des eaux usées et des effluents via un système de drainage.
- 4.2. L'usine doit veiller à la validité du permis, de la licence ou de l'accord officiel.
- 4.3. L'usine doit être en conformité avec la loi s'agissant de l'installation d'une UTE sur le site ou d'une station de pré-traitement, si les permis, les licences ou les accords officiels l'exigent.
- 4.4. Les procédés utilisés par l'installation de traitement (UTE ou station de pré-traitement) doivent être efficaces.
- 4.5. L'usine doit disposer d'un plan de drainage pour identifier l'ensemble des flux d'eaux usées industrielles, ainsi que les points de rejet.
- 4.6. L'usine ne doit avoir aucun point de déversement des eaux usées industrielles, directement dans l'environnement.
- 4.7. Les paramètres des eaux usées requis après traitement doivent être régulièrement contrôlés par un tiers ou un laboratoire externe (conformément à la loi ou selon la périodicité définie dans l'accord avec l'UCTE, ou au moins tous les 6 mois).
- 4.8. Les paramètres des eaux usées après traitement doivent rester dans les limites de la norme légale ou de la norme de l'UCTE, conformément au dernier rapport de test établi par un tiers ou un laboratoire externe. Le rapport de test doit être daté des 6 derniers mois.
- 4.9. L'usine doit disposer d'une procédure interne pour contrôler et surveiller les paramètres des eaux usées après traitement (y compris les instruments de test, la maintenance des instruments, la liste des tests requis).



Manuel pour les usines Exigences environnementales d'ICS

- 4.10. L'opérateur de l'UTE ou la personne chargée du pré-traitement doit comprendre et connaître les procédures de test de l'usine.
- 4.11. L'usine doit effectuer des tests internes et tenir des registres de façon régulière.
- 4.12. Les paramètres des eaux usées doivent rester dans les limites de la norme légale ou de la norme de l'UCTE, conformément au dernier rapport de test publié en interne par l'usine après traitement.
- 4.13. Des débitmètres d'eau doivent être installés aux points d'entrée et de sortie de l'UTE du site ou de la station de pré-traitement du site.
- 4.14. La totalité des eaux usées doit être traitée sur la base des données de consommation d'eau pour les procédés de production et à partir des relevés des compteurs d'entrée et de sortie de l'UTE.
- 4.15. L'usine doit prendre des mesures pour éviter tout risque de débordement (pompes supplémentaires à disposition, distance de sécurité entre la surface de l'eau et le haut du réservoir).
- 4.16. La capacité de l'UTE doit être adaptée au volume d'eaux usées à traiter, et doit être jugée suffisante.
- 4.17. Les réservoirs doivent être en bon état.
- 4.18. Les opérations de maintenance de l'UTE doivent être réalisées, consignées par écrit, puis archivées.
- 4.19. L'usine doit organiser des formations sur la gestion de l'UTE au profit des travailleurs concernés.

Exigences avancées

- 4.20. L'usine doit avoir fixé des objectifs visant à réduire les volumes d'eaux usées générées, à diminuer le niveau de pollution de l'eau, ou à améliorer les procédés de traitement des eaux usées.
- 4.21. Si l'usine prévoit une augmentation de sa production, elle doit s'assurer que la capacité de l'UTE existante est suffisante pour traiter la quantité d'eaux usées supplémentaire qui sera générée.
- 4.22. Dans le cas où elle serait insuffisante, l'usine devra prévoir un plan pour traiter le volume d'eaux usées supplémentaire.

Chapitre 5 – Exigences sur les émissions dans l'air

Exigences globales

- 5.1. L'usine doit vérifier si la législation locale impose un permis, une licence ou un accord officiel s'agissant des émissions atmosphériques.
- 5.2. L'usine doit s'assurer de la validité du permis, de la licence ou de l'accord officiel.
- 5.3. L'usine doit être informée des obligations légales en matière de contrôle et de suivi des émissions dans l'air.



Manuel pour les usines Exigences environnementales d'ICS

- 5.4. L'usine doit s'assurer que les machines lourdes, telles que les chaudières et les générateurs, sont dûment contrôlées et entretenues.
- 5.5. Si des substances toxiques sont libérées dans l'air par l'activité des cheminées de l'installation, ou si des émissions diffuses de polluants sont identifiées, l'usine est tenue de prévoir des filtres ou des systèmes afin de contrôler les émissions atmosphériques, conformément aux limites de la législation locale.
- 5.6. Les tests relatifs aux émissions des cheminées doivent être effectués régulièrement (conformément à la loi, ou au moins tous les ans).
- 5.7. Les émissions atmosphériques des cheminées doivent se situer dans les limites prévues par la loi ou les normes internationales, sur la base du dernier rapport de test effectué par un tiers.
- 5.8. L'usine doit recenser et consigner par écrit toutes ses sources potentielles d'émissions dans l'air (émissions de sources ponctuelles et diffuses dans l'air).
- 5.9. L'usine doit avoir mis en place des mesures pour détecter les fuites de gaz fluorés (gaz F) et de substances appauvrissant la couche d'ozone (ODS ou SAO), et entretenir les équipements qui en contiennent.
- 5.10. Si un procédé de traitement des gaz industriels est installé, il doit être dûment surveillé et contrôlé.
- 5.11. L'usine doit organiser des formations sur les émissions dans l'air et les ODS pour les travailleurs concernés.
- 5.12. La qualité de l'air doit être surveillée par un tiers.
- 5.13. La qualité de l'air doit être surveillée régulièrement (conformément à la loi, ou au moins une fois par an en haute saison).
- 5.14. Les résultats des tests de qualité de l'air doivent rester dans les limites prévues par la loi ou les normes internationales.
- 5.15. L'usine s'engage à fournir aux travailleurs des masques de protection ou tout autre masque approprié, lorsque la fiche de données de sécurité des substances utilisées ou les activités et les procédures de l'usine l'exigent.

Exigences avancées

- 5.16. L'usine doit avoir fixé des objectifs visant à réduire les émissions dans l'air et la quantité d'ODS utilisée sur le site.

Chapitre 6 - Exigences sur la gestion des déchets

Exigences globales

- 6.1. L'usine doit être enregistrée en tant que producteur de déchets auprès des autorités réglementaires.
- 6.2. L'usine doit s'assurer de la validité du permis, de la licence ou de l'accord officiel.
- 6.3. L'usine doit avoir connaissance des dispositions légales en vigueur, concernant le contrôle et le suivi des déchets qu'elle génère.



Manuel pour les usines Exigences environnementales d'ICS

- 6.4. L'usine doit collecter tous les déchets générés, puis les stocker dans des zones réservées et séparées.
- 6.5. L'usine doit dresser un inventaire des déchets, en précisant les types et les quantités (y compris les boues).
- 6.6. L'inventaire doit être mis à jour régulièrement (en fonction de la fréquence de la collecte des déchets, par exemple).
- 6.7. L'usine doit séparer les déchets dangereux des déchets non dangereux.
- 6.8. L'accès aux zones de stockage des déchets dangereux doit être limité aux seuls travailleurs autorisés.
- 6.9. S'il existe une UTE sur le site, les boues et autres types de substances et de déchets dangereux doivent être stockés temporairement sur le site dans une zone prévue à cet effet, sur un sol dur (ou dans une enceinte annexe) et sans contact possible avec les eaux de pluie.
- 6.10. Des accords ou des contrats doivent être signés avec les organismes responsables de la gestion des déchets pour tous les résidus dangereux générés sur le site.
- 6.11. Des accords ou des contrats doivent être signés avec les organismes responsables de la gestion des déchets pour tous les résidus non dangereux générés sur le site.
- 6.12. Si lesdits organismes doivent être agréés par un service réglementaire ou une autorité locale, s'agissant du traitement des déchets, l'usine doit conserver une copie des licences et des permis des prestataires.
- 6.13. L'usine doit prendre des dispositions en vue de prévenir d'éventuels impacts défavorables de ses déchets dangereux sur l'environnement et la santé des personnes, lors de leur élimination (fûts vides lavés sur place, boues entièrement séchées, etc.).
- 6.14. L'usine ne doit pratiquer ni brûlage ni dépose ou enfouissement sauvage de déchets sur le site.
- 6.15. L'usine doit nommer un responsable chargé de la gestion des déchets.
- 6.16. L'usine doit avoir mis en place une procédure exhaustive et conforme en matière de traitement des déchets s'agissant précisément de leur collecte et de leur stockage.
- 6.17. Les accords ou les contrats conclus avec les prestataires chargés de la gestion des déchets dangereux doivent prévoir une méthode d'élimination (incinération, mise en décharge, recyclage) de tous les déchets dangereux.
- 6.18. Les accords ou les contrats conclus avec les prestataires chargés de la gestion des déchets non dangereux doivent prévoir une méthode d'élimination (incinération, mise en décharge, recyclage) de tous les déchets non dangereux.
- 6.19. L'usine doit organiser des formations sur la gestion des déchets pour tous les travailleurs concernés.

Exigences avancées

- 6.20. Si des prestataires externes sont sollicités par l'usine, celle-ci doit vérifier que lesdits prestataires font l'objet de contrôles et d'audits réguliers.
- 6.21. L'usine doit avoir fixé des objectifs pour réduire le volume de déchets générés.
- 6.22. L'usine doit déterminer si les déchets sont recyclés (sur le site ou en dehors du site).



Manuel pour les usines Exigences environnementales d'ICS

Chapitre 7 – Exigences sur la prévention de la pollution, les substances dangereuses et potentiellement dangereuses

Exigences globales

- 7.1. L'usine doit être informée de son éventuelle obligation de disposer de licences, de permis ou d'accords officiels au regard de la législation locale en vigueur sur les substances dangereuses présentes sur le site d'une installation.
- 7.2. Les licences, permis ou accords officiels doivent être valides, conformément à la réglementation locale.
- 7.3. L'usine doit désigner un responsable expérimenté ou qualifié pour assurer la gestion des produits chimiques.
- 7.4. L'usine doit tenir un inventaire fidèle et exhaustif des produits chimiques, dans lequel figurent les informations principales suivantes : domaine d'utilisation, nom chimique, numéros CAS des composants chimiques, fournisseur des produits chimiques, disponibilité des fiches de données de sécurité (FDS) et quantités stockées.
- 7.5. L'inventaire doit être mis à jour régulièrement.
- 7.6. La FDS doit être mise à disposition dans la langue locale et accessible à tous les travailleurs se trouvant à proximité des zones où les produits chimiques sont utilisés et stockés.
- 7.7. L'usine doit conserver la version originale complète (16 chapitres) de la fiche de sécurité de tous les produits chimiques utilisés et stockés sur le site.
- 7.8. Tous les contenants de produits chimiques doivent être étiquetés avec le nom dans la langue locale et le symbole de danger correspondant (pour les produits chimiques dangereux).
- 7.9. L'usine doit conserver l'étiquette d'origine conforme aux exigences SGH, sur tous les contenants de produits chimiques stockés sur le site.
- 7.10. Les substances dangereuses doivent être stockées dans un(des) local(aux) de stockage spécifique(s), séparé(s), sûr(s), à l'abri, propre(s) et bien ventilé(s), à une température appropriée et maîtrisée.
- 7.11. Les produits chimiques incompatibles doivent être dûment séparés.
- 7.12. L'accès à la (aux) zone(s) de stockage de produits chimiques doit être limité aux seuls travailleurs autorisés.
- 7.13. L'usine doit prévenir tout risque de déversement ou de fuite de produits chimiques, par des mesures appropriées dans les zones de stockage et de production.
- 7.14. Les stations de lavage oculaire et les douches doivent être raccordées à l'eau courante, installées à proximité de la zone de stockage et d'utilisation de produits chimiques.
- 7.15. L'usine doit disposer de procédures relatives à la manipulation et au stockage des produits chimiques, qui doivent être consignées par écrit et mises en œuvre pour une gestion adaptée desdits produits.
- 7.16. L'usine doit proposer des formations sur la gestion et l'utilisation de substances dangereuses aux travailleurs concernés.
- 7.17. Les formations doivent être organisées régulièrement, conformément à la législation locale.

Exigences avancées



Manuel pour les usines

Exigences environnementales d'ICS

- 7.18. L'usine doit avoir des objectifs et des plans d'action concernant l'élimination ou la diminution du nombre de substances dangereuses utilisées sur le site.
- 7.19. L'usine doit disposer d'une procédure pour demander à ses fournisseurs de produits chimiques de se conformer à la liste des substances restreintes du fabricant (MRSL).
- 7.20. L'usine doit disposer d'un système permettant de contrôler, pour chaque produit ou formulation chimique réceptionné sur le site, la conformité à la liste des substances restreintes du fabricant (MRSL).

Chapitre 8 - Exigences sur la gestion des interventions d'urgences

Exigences globales

- 8.1. L'usine doit être informée de son éventuelle obligation de disposer de permis, de licences ou d'accords officiels pour signaler aux autorités tout incident majeur.
- 8.2. Les permis, licences ou accords officiels doivent être valides, conformément à la législation locale.
- 8.3. L'usine doit recenser et consigner par écrit toutes les causes potentielles de situations d'urgences liées à l'environnement, puis évaluer les niveaux de risques.
- 8.4. L'usine doit disposer d'un plan ou d'une procédure d'intervention d'urgence en cas de déversement de produits chimiques.
- 8.5. L'usine doit effectuer des exercices de simulation de déversement de produits chimiques.
- 8.6. Lesdits exercices de simulation doivent être réalisés régulièrement (s'ils ne sont pas définis par la loi, au moins une fois par an).
- 8.7. Les exercices de simulation de déversement de produits chimiques doivent être consignés par écrit, en indiquant au minimum la date, le nombre de participants, la description des mesures prises et le temps nécessaire à l'assainissement du site.
- 8.8. L'usine doit fournir un équipement et des matériaux appropriés pour les interventions d'urgence, partout où des produits chimiques sont utilisés et stockés.
- 8.9. L'usine doit disposer d'un plan ou d'une procédure d'intervention d'urgence en cas d'incendie.
- 8.10. L'usine doit prévoir une procédure d'urgence pour l'UTE.
- 8.11. L'usine doit tenir un registre faisant état des cas d'accidents du travail, de blessures et de maladies.

Exigences avancées

- 8.12. L'usine doit communiquer le plan d'intervention d'urgence aux parties susceptibles d'être concernées.



Manuel pour les usines Exigences environnementales d'ICS

Annexe 1- Examen de la documentation

La liste ci-dessous énumère les documents que l'usine doit mettre à la disposition de l'équipe d'audit, le jour de l'audit, pour autant que ceux-ci soient en vigueur et requis par la législation locale (deux ou plusieurs exigences mentionnées ci-après peuvent être incluses dans un seul document, pour un pays donné) :

Type	Document
GÉNÉRAL	Plan du site
	Diagramme de flux de production
	Avis de violation ou d'amendes émis par des organismes de réglementation
	Toutes les communications avec les organismes de réglementation environnementale ou les autorités compétentes concernant les violations environnementales et les incidents de pollution (air, eau, effluent, déchets, odeur et bruits)
	Certificat / permis environnemental
	Autorisation d'exploitation
SGE	Niveau des exigences globales
	Politique environnementale de la société
	Système de mis à jour de l'information sur les évolutions de la législation et de la réglementation
	Organigramme
	Fiche de poste du responsable en charge de la coordination des activités de gestion environnementale
	Identification des aspects et des impacts environnementaux
	Objectifs et plan d'action liés à l'environnement
	Registres du comité de direction environnemental (mentionnant clairement la liste des employés membres, les sujets abordés, etc.)
	Registres des formations de sensibilisation aux questions environnementales
	Niveau des exigences avancées
	Normes environnementales appliquées par l'usine aux fins d'évaluation de ses fournisseurs, et justificatifs des évaluations effectuées
UTILISATION ÉNERGÉTIQUE, TRANSPORT ET GAZ À EFFET DE SERRE (GES)	Niveau des exigences globales
	Relevés de la consommation d'énergie : consommation énergétique totale pour les différents types de sources d'énergie, à savoir l'électricité, le gaz naturel, le pétrole, le charbon, etc.
	Registres des ventilations de la consommation énergétique par département/procédé/section au sein de l'usine



Manuel pour les usines
Exigences environnementales d'ICS

	Rapports d'inspection interne des conduites de vapeur (recherche de fuite de vapeur potentielle) et rapports d'inspection générale de l'usine visant à identifier les possibilités d'économie d'énergie
	Niveau des exigences avancées
	Dossier de calcul des émissions de GES PÉRIMÈTRE 1 (périmètre 2 et 3 si disponible)
	Objectifs, cibles et plan d'action liés à l'énergie, au transport, et la réduction des émissions de GES
	Registres des formations sur l'énergie, le transport et les gaz à effet de serre (GES) pour les travailleurs concernés
UTILISATION DE L'EAU	Niveau des exigences globales
	Rapports sur la consommation d'eau : consommation globale pour les différentes sources d'eau utilisées
	Registres des ventilations de la consommation d'eau par département /procédé/ section au sein de l'usine
	Rapports d'inspection interne entreprise dans l'usine visant à identifier les fuites d'eau, à contrôler la maintenance des conduites d'eau, des machines alimentées en eau, etc. ; et rapports d'inspection générale de l'usine pour déterminer les possibilités d'économie d'eau
	Niveau des exigences avancées
	Documentations sur les économies d'eau : cibles et plan d'action
	Registres des formations sur l'utilisation et les économies d'eau pour les travailleurs concernés
EAUX USÉES ET EFFLUENTS	Niveau des exigences globales
	Accord avec l'UTE commune (UCTE) en vue du traitement des eaux usées, à condition que l'usine soit reliée à une unité commune de traitement des effluents, ou autorisation de déversement des eaux usées dans le système d'égouts
	Plan de drainage ou plan d'aménagement des canalisations
	Rapports de tests de la qualité de l'eau après traitement (réalisés par un tiers)
	Relevés des mesures du débit d'eau aux points d'entrée et de sortie de l'UTE
	Relevés des tests internes des paramètres des eaux usées
	Procédures des tests internes concernant les relevés des paramètres des eaux usées
	Documentations relatives à la capacité de l'UTE
	<u>Manuel</u> de fonctionnement et de maintenance de l'UTE
	Registres des formations ou justificatifs de formation (interne ou externe) de l'opérateur de l'UTE (justificatifs attestant des connaissances et des compétences de l'opérateur nécessaires au bon fonctionnement de l'UTE)
	Niveau des exigences avancées



Manuel pour les usines
Exigences environnementales d'ICS

	Procédure d'urgence de l'UTE
	Objectifs, cibles et plan d'action pour réduire la pollution des eaux et le volume d'eaux usées, ou améliorer le procédé de traitement des eaux.
	Si une augmentation de la production est prévue, il convient de justifier de la capacité suffisante de l'UTE du site à traiter le volume supplémentaire des eaux usées qui seront générées
ÉMISSIONS DANS L'AIR	Niveau des exigences globales
	Identification des principales sources ponctuelles d'émissions dans l'air (à titre informatif)
	Rapports de maintenance et d'inspection des équipements (par ex. chaudières et générateurs)
	Rapports des tests des émissions dans l'air provenant des cheminées
	Inventaires des sources d'émissions dans l'air (sources ponctuelles ou émissions diffuses, y compris les sources potentielles d'ODS et de gaz F)
	Rapports de maintenance des équipements de traitement d'air
	Niveau des exigences avancées
	Objectifs, cibles et plan d'action pour réduire la pollution de l'air ou la quantité d'ODS et de gaz F générés par le site
	Rapports de test sur la qualité de l'air environnant
	Registres des formations sur les émissions dans l'air et les ODS pour les travailleurs concernés (ex. : opérateur de maintenance)
GESTION DES DÉCHETS	Niveau des exigences globales
	Inventaire des déchets
	Rapports des quantités de boues générées par l'UTE (peuvent être inclus dans l'inventaire)
	Accords signés avec les prestataires chargés du traitement des déchets (pour tous les types de déchets)
	Politique et procédures de gestion des déchets
	Accords signés avec les prestataires chargés du traitement des déchets, faisant état des méthodes d'élimination et de traitement final des déchets (pour tous les types de déchets, sauf les boues)
	Accords avec les prestataires responsables de la collecte des boues, indiquant les méthodes d'élimination et de traitement final des boues
	Registres des formations sur la gestion des déchets pour les travailleurs concernés (ex. : employés chargés de la collecte des déchets)
	Niveau des exigences avancées
	Pièces justificatives attestant que l'usine effectue des audits auprès des prestataires responsables du traitement des déchets
	Objectifs, cibles et plan d'action pour réduire la génération de déchets et améliorer leur traitement final



Manuel pour les usines
Exigences environnementales d'ICS

	Pièces justificatives attestant du recyclage des déchets
PRÉVENTION DE LA POLLUTION, SUBSTANCES DANGEREUSES ET POTENTIELLEMENT DANGEREUSES	Niveau des exigences globales
	Inventaire des réservoirs de stockage en vrac, si présents sur le site (y compris les informations sur le contenu, la contenance, etc.)
	Rapports /registres d'inspections des réservoirs de stockage en vrac et rapports / registres des tests d'intégrité (en cas de réservoirs présents sur le site)
	Inventaire des produits chimiques
	Versions originales des FDS avec les 16 chapitres
	Registres de formations sur la gestion et l'utilisation des substances dangereuses pour les travailleurs concernés (ex. : employés manipulant des produits chimiques)
	Système de vérification utilisé par l'usine afin de s'assurer de la conformité avec la MRSL
	Procédures de stockage et de manipulation des produits chimiques
	Niveau des exigences avancées
	Objectifs, cibles et plan d'action pour réduire l'utilisation de produits chimiques, substituer et éliminer les substances dangereuses
GESTION DES INTERVENTIONS D'URGENCE	Niveau des exigences globales
	Identification des situations d'urgence et plans d'intervention
	Procédures d'intervention d'urgence en cas de déversement de produits chimiques
	Rapports des exercices de simulation de nettoyage d'un déversement de produits chimiques
	Procédures d'intervention d'urgence en cas d'incendie
	Rapports des exercices de simulation en cas incendie
	Liste des intervenants de l'équipe d'urgence désignée
	Registres de formations sur la santé et la sécurité pour les nouveaux employés
	Registres de formations sur la santé et la sécurité pour les employés déjà en place
	Journal des incidents et des déversements et mesures correctives adoptées, y compris la correspondance avec les autorités concernées (ex., déversements, fuites, odeurs, bruits...)
	Niveau des exigences avancées
	Procédures de révision du plan d'interventions d'urgence



Manuel pour les usines
Exigences environnementales d'ICS

Annexe 2 – Glossaire

Programme d'apprentissage / stage	Désigne les conditions de recrutement et d'emploi des apprentis, à savoir si le régime d'apprentissage est légal, les horaires de travail, les contrats, le type de travail, l'encadrement des enseignants, etc. Les apprentis / stagiaires peuvent avoir plus de 18 ans.
Sous-traitant de secours	<p>Conformément aux définitions d'ICS et pour la mise en œuvre des outils ICS :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ « Prestataire » désigne les travailleurs dont le lieu de travail principal est le site audité. Les prestataires sont donc définis indépendamment de leur poste de travail.▪ « Sous-traitant » désigne les travailleurs qui ne sont présents que temporairement sur le site ou ne sont pas présents sur le site. <p>Société(s) désignée(s) par l'usine auditée pour se charger de tout ou partie du(des) processus de production ou des bons de commande qui doivent être traités sur le site dans les locaux de l'usine.</p> <p>Société(s) désignée(s) par l'usine auditée pour prendre en charge tout ou partie du(des) processus de production ou des bons de commande figurant dans le profil de l'usine qui doivent être traités dans les locaux de l'établissement.</p> <p>Les sous-traitants de secours sont répartis en deux catégories :</p> <ul style="list-style-type: none">- Sous-traitants de processus : sous-traitants amenés à prendre en charge une ou plusieurs parties du (des) processus de production. Par exemple dans l'industrie textile : filature, teinture, impression, broderie, conditionnement...- Sous-traitants de capacité : sous-traitants sollicités par l'usine auditée pour attribuer le surplus de production ou des bons de commande (qui ont été alloués à l'usine auditée dans un premier temps). <p>Les fabricants de composants sont considérés comme des fournisseurs de l'usine. Par exemple, les sociétés désignées par une usine pour la fourniture des produits suivants doivent être considérées comme des fournisseurs (liste non exhaustive) : fils, cartons, vignettes, étiquettes, tissu, fermeture à glissière, boutons, doublure, sacs en plastique... Sauf indication contraire du membre d'ICS, les fournisseurs de l'usine ne doivent pas être pris en compte dans le cadre des questions relatives à la sous-traitance.</p>
Bonne pratique	<p>Une bonne pratique est une question qui, selon l'auditeur, dépasse les normes sectorielles et la loi en vigueur, au regard desquelles le site a été audité.</p> <p>Le rapport doit donc mettre en évidence les bonnes pratiques observées. Les bonnes pratiques désignent les domaines dans lesquels l'usine surpasse les attentes en apportant des avantages supplémentaires ou en gérant les problèmes de manière particulièrement efficace.</p>
Réservoir de stockage en vrac	Ce terme couvre les contenants de <u>grande taille</u> utilisés dans l'usine, et qui contiennent des liquides. Photos à ajouter.
Service de garde d'enfants	Toute pièce dans un local dédié aux enfants non actifs.
Enfant	Selon la Convention 182 de l'OIT, le terme est applicable à toute personne de moins de 18 ans. Les jeunes travailleurs sont encore des enfants, mais peuvent être autorisés à travailler de 15 à 18 ans, conformément à la législation locale.



Manuel pour les usines
Exigences environnementales d'ICS

Travail des enfants	Le travail des enfants désigne un travail effectué par des enfants qui constitue une exploitation économique, ou qui est susceptible d'être dangereux ou d'interférer avec l'éducation de l'enfant ou de nuire à la santé ou au développement physique, mental, spirituel, moral ou social de celui-ci.
Classification	Statut du travailleur selon la définition légale. Exemples de classification : salarié, horaire, dispensé d'heures supplémentaires, stagiaire, apprenti, intérimaire, saisonnier ou à temps partiel, apprenant.
Négociation collective	La négociation collective désigne un processus, ou une activité volontaire, par lequel les employés et les travailleurs discutent et négocient dans le cadre de leurs rapports, s'agissant en particulier des conditions générales de travail et de la réglementation des relations entre les employeurs, les travailleurs et leurs organisations. Les participants à la négociation collective comprennent les employeurs eux-mêmes ou leurs organisations, et les syndicats ou, en leur absence, les représentants librement désignés par les travailleurs.
Unité commune de traitement des effluents (UCTE)	Voir la définition de l'UTE. UTE « commune » indique que l'UTE est utilisée pour collecter et traiter les flux d'eaux usées de différentes unités industrielles. Il s'agit de traiter les effluents grâce à un travail collectif, essentiellement pour un groupe de petites unités industrielles.
Processus de règlement confidentiel des griefs	Le grief ne peut pas être directement associé à la personne qui fait état du grief, car le mode de communication ne permet pas de l'identifier, ex : hotline tierce, drop box sans surveillance, personne de confiance qui est responsable du maintien du secret. La réponse aux griefs anonymes doit être affichée dans des lieux visibles par tous les travailleurs.
Prestataire	<p>Conformément aux définitions d'ICS et pour la mise en œuvre des outils ICS :</p> <ul style="list-style-type: none">▪ « Prestataire » désigne les travailleurs dont le lieu de travail principal est le site audité. Les prestataires sont donc définis indépendamment de leur poste de travail.▪ « Sous-traitant » désigne les travailleurs qui ne sont présents que temporairement sur le site ou ne sont pas présents sur le site. <p>Une personne physique ou morale (personne ou entreprise) qu'un établissement recrute pour la fourniture d'un service ou l'accomplissement d'un travail, sans établir de relation d'emploi directe. Un prestataire n'est pas un employé direct de l'usine. On peut citer comme exemples de prestataires les électriciens, le personnel de maintenance, les agents de cantine, de nettoyage et de sécurité, qui peuvent être sous contrat à titre individuel ou par l'intermédiaire d'une entreprise.</p> <p>Les prestataires peuvent avoir recours au travail intérimaire lorsqu'un travailleur est employé par une agence de travail temporaire, puis engagé pour effectuer son travail dans l'usine et sous la supervision de celle-ci. Il n'existe aucune relation de travail directe entre le travailleur intérimaire et l'usine, bien qu'il y ait des obligations légales de l'usine envers le travailleur intérimaire, notamment en matière de santé et de sécurité. Le contrat de travail applicable est d'une durée limitée ou indéterminée, sans garantie de maintien de l'emploi à terme.</p>
Déductions	Les valeurs soustraites du salaire, la différence entre le montant brut des revenus des travailleurs et le montant net qu'ils perçoivent réellement.
Discrimination dans le cadre de l'emploi	Traitement différencié ou défavorable des personnes, reposant sur des critères sans rapport avec leur mérite ou les exigences inhérentes à l'emploi.



Manuel pour les usines
Exigences environnementales d'ICS

Effluent (voir aussi eaux usées)	Déchet liquide s'écoulant d'une usine, d'une ferme, d'un établissement commercial ou d'un logement vers un plan d'eau, tel qu'une rivière, un lac ou une lagune, ou un système d'égouts ou un réservoir.
Unité de traitement des effluents (UTE)	Décrit les procédés utilisés pour traiter les eaux usées industrielles issues de processus humides et produites par les industries en tant que sous-produit indésirable. Après traitement, les eaux usées (ou effluents) industrielles traitées peuvent être réutilisées ou rejetées dans un égout sanitaire ou dans des eaux de surface.
À travail égal, salaire égal	Le principe de l'égalité de rémunération pour un travail de même valeur signifie que les taux et les types de rémunérations doivent être basés non pas sur une base de discrimination (voir la liste ci-dessus), mais sur une évaluation objective du travail effectué. Les disparités de rémunération qui reflètent des différences relatives aux années d'études et à l'expérience professionnelle sont acceptables.
Sortie de secours	Porte ou fenêtre de sortie identifiée comme issue de secours dans le plan d'évacuation.
Parcours d'évacuation	Une voie de déplacement continue et dégagée de n'importe quel point d'un bâtiment ou d'une structure vers une voie publique (c'est-à-dire un point de rassemblement).
Escalier des issues de secours	Escaliers utilisés pour l'évacuation du bâtiment, selon le plan du terrain d'évacuation.
Fenêtre d'issue de secours	Fenêtres identifiées comme issue de secours dans le plan d'évacuation.
Émissions dans l'air	Il existe trois sources principales d'émissions dans l'air : 1) Émissions de sources ponctuelles : émissions provenant de sources fixes et identifiables, telles que les émissions de la cheminée d'un générateur (émises via une source ponctuelle unique dans l'atmosphère – évent ou cheminée) ; 2) Émissions diffuses : émissions atmosphériques qui désignent des émissions distribuées dans l'espace sur une large zone et non confinées à un point de rejet spécifique. Elles trouvent leur origine dans des opérations où les échappements ne sont pas capturés et transmis par une cheminée. 3) Émissions de sources mobiles : émissions de véhicules ; similaires aux autres processus de combustion, les émissions de véhicules incluent le CO, le NOx, le SO2, les PM et COV.
Conditions d'emploi	Les conditions sur lesquelles un employeur et un travailleur se mettent d'accord pour un emploi. Les conditions d'emploi comprennent le salaire, les avantages sociaux, les heures de travail, les responsabilités professionnelles et les périodes d'essai.
Environnement	Les environnements dans lesquels une organisation opère, y compris l'air, l'eau, la terre, les ressources naturelles, la flore, la faune, les humains et leurs interrelations. Note 1 : L'environnement peut englober à la fois l'intérieur d'une organisation et le milieu local, régional et mondial. Note 2 : L'environnement peut être décrit par la biodiversité, les écosystèmes, le climat ou toute autre caractéristique. (définition ISO 14001:2015)



Manuel pour les usines
Exigences environnementales d'ICS

Aspect environnemental	<p>Élément des activités ou produits ou services d'une organisation qui interagit ou peut interagir avec l'environnement.</p> <p>Note 1 : Un aspect environnemental peut provoquer un (des) impact(s) environnemental(aux). Un aspect environnemental important est un aspect qui a ou peut avoir un ou plusieurs impact(s) environnemental(aux) significatif(s).</p> <p>Note 2 : Les aspects environnementaux significatifs sont déterminés par l'organisation qui applique un ou plusieurs critères.</p> <p>(définition ISO 14001:2015)</p>
Comité environnement	<p>Groupe de travailleurs responsables et compétents qui sont choisis ou élus pour prendre des décisions concernant les valeurs, les activités et les stratégies environnementales de l'organisation. Les travailleurs peuvent appartenir à différents niveaux de la hiérarchie (dirigeants, travailleurs clés et travailleurs).</p>
Impact environnemental	<p>Modification de l'environnement, défavorable ou bénéfique, résultant entièrement ou en partie des aspects environnementaux d'une organisation (définition ISO 14001:2015).</p>
Système de gestion environnementale (SGE)	<p>Un SGE est un ensemble de pratiques et de processus qui aident les organisations à gérer leurs impacts sur l'environnement et à améliorer leur performance environnementale, du fait de leur production, de leurs prestations de service et de leurs activités diverses. Un système de gestion environnementale structure les actions de gestion environnementale et couvre des domaines tels que la formation, la gestion des documents, les inspections, les objectifs et les stratégies.</p>
Responsable environnement	<p>Un membre de la direction désigné pour assumer l'entière responsabilité de la mise en œuvre du système de gestion environnementale (SGE). La personne désignée n'est pas pour autant responsable de chaque tâche liée aux questions environnementales, mais elle doit s'assurer du bon fonctionnement du système. Elle doit assumer deux responsabilités importantes :</p> <ol style="list-style-type: none">1) communiquer et rendre compte à la direction générale de l'état d'avancement de la mise en place du SGE ;2) coordonner la mise en place du SGE avec les autres membres de la direction et les salariés.
Objectif environnemental	<p>Résultat à atteindre fixé par l'organisation et en cohérence avec sa politique environnementale (définition ISO 14001:2015).</p>
Politique environnementale	<p>Intentions et orientations d'une organisation en matière de performance environnementale, telles qu'elles sont exprimées formellement par la direction générale (définition ISO 14001:2015).</p>
Profil de l'usine	<p>Questionnaire rempli par l'usine avant l'audit, dans lequel figurent les données nécessaires au cabinet d'audit en vue de la préparation de l'audit. Le profil de l'usine comprend des données, telles que le profil des effectifs, la taille de l'établissement, les processus de production, etc..</p>
Falsification	<p>Opération consistant à fabriquer, adapter ou imiter des documents dans l'intention de tromper, afin de paraître en conformité avec les lois locales, les normes internationales ou le Code de conduite du client. Ex., licence d'entreprise falsifiée.</p>
Liberté d'association	<p>La liberté d'association implique la reconnaissance du droit des employeurs et des travailleurs de créer et d'adhérer librement et volontairement à des organisations de leur choix, sans avoir à redouter d'ingérence ou de contrôle de la part de tiers.</p>



Manuel pour les usines
Exigences environnementales d'ICS

GHS	Le système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (GHS, Global Harmonized system for the identification and labelling of chemicals) est un système développé par les Nations Unies pour normaliser et harmoniser la classification et l'étiquetage des produits chimiques à l'échelle mondiale.
Gaz à Effet de Serre (GES)	Gaz à Effet de Serre (GES) : gaz présents dans l'atmosphère terrestre qui absorbent ou piègent une partie du rayonnement de la Terre, entraînant le réchauffement de l'atmosphère (nommé « effet de serre »). Ce processus est la principale cause de modification des conditions météorologiques, appelée « changement climatique ». Les principaux GES sont le dioxyde de carbone (CO ₂) provenant de la combustion des carburants, le méthane (CH ₄) issu de l'agriculture et des décharges, le dioxyde d'azote (N ₂ O) associé à la production et à l'utilisation d'engrais, ainsi que les gaz fluorés (F) comme les réfrigérants. L'impact environnemental le plus significatif lié à la consommation d'énergie est la production de GES. (Source : Orientations de mise en œuvre environnementale GSCP)
Griefs	Déclaration de plainte concernant un acte jugé erroné ou injuste.
Processus de gestion des griefs	Méthode formelle visant à accepter, évaluer et résoudre les plaintes.
Substance/matière dangereuse	Matières dangereuses : matières qui représentent un risque accru pour les biens, l'environnement ou la santé humaine en raison de leurs caractéristiques physiques et chimiques. Les matières (y compris les mélanges et les solutions) sont classées, comme suit, en fonction du danger qu'elles présentent : (Source : Orientations de gestion des matières dangereuses de la SFI).
Travailleur à domicile	Un travailleur à domicile est une personne qui, pour un taux de rémunération fixe (éventuellement à la pièce ou à la tâche), effectue un travail à son domicile pour le compte de l'usine qui n'est pas le consommateur final du produit ou du service fourni.
Qualité de l'air intérieur	Désigne la qualité de l'air à l'intérieur et aux abords des bâtiments et des structures, laquelle concerne en particulier la santé et le confort des occupants desdits locaux. La qualité de l'air intérieur tient compte des émissions diffuses, des aérosols, des COV, des gaz...
Traitement des déchets industriels	Toutes les techniques employées pour réduire ou éliminer les particules (comme la poussière) et les gaz des flux d'échappement industriels. L'objectif est de diminuer les émissions dans l'atmosphère de substances nuisibles à l'environnement ou à la santé humaine. Exemple : Laveur humide, cyclone et multicyclone, filtres à manches...
Test d'intégrité (pour réservoir de stockage en vrac)	Le test d'intégrité est un processus visant à vérifier l'intégrité d'un contenant de stockage en vrac utilisé pour les produits liquides. L'objectif est de vérifier si le contenant est en bon état, suffisamment solide, résistant aux chocs, non rouillé, etc..
Langue comprise par les travailleurs concernés	Langue locale ou langue(s) déclarée(s) parlée(s) par les travailleurs.
Langue comprise par la majorité des travailleurs	Langue locale ou langue(s) déclarée(s) parlée(s) par plus de 50 % des travailleurs.
Registre légal	Le registre légal est un outil destiné à informer régulièrement l'usine des obligations légales en vigueur, et à lui permettre de suivre avec précision ses performances et son état de conformité au regard de chaque exigence réglementaire.



Manuel pour les usines
Exigences environnementales d'ICS

Manipulation	Modification des données de la documentation par des méthodes déloyales, afin de satisfaire ses propres intérêts. Par exemple, manipulation de relevés horaires pour masquer des heures de travail excessives.
Travailleurs migrants	Travailleurs internes et étrangers qui ont quitté leur domicile d'origine (dans le pays ou à l'étranger) pour un nouveau domicile sur le lieu de travail.
FDS (Fiche de Données de Sécurité)	<p>Une fiche de données de sécurité (FDS) est un document qui contient des informations sur les dangers potentiels (santé, incendie, réactivité et environnement) et sur la manière de travailler en toute sécurité avec des produits chimiques. Elle est un point de départ essentiel pour la conception d'un programme complet en matière de santé et de sécurité.</p> <p>La FDS doit être traduite dans la langue locale (doivent être au moins traduites les sections 1 - Identification (substance et fournisseur) 2 - Identification des dangers 3 - Composition/informations sur les ingrédients 4 - Mesures de premiers secours 5 - Mesures de lutte contre l'incendie 6 - Mesures en cas de déversement accidentel 7 - Manipulation et stockage 8 - Contrôles de l'exposition/protection individuelle).</p> <p>Pour les produits chimiques utilisés dans le cadre de la production, la FDS doit être située à un endroit proche. Le travailleur doit savoir où trouver la FDS et y accéder en quelques minutes.</p>
Liste des substances restreintes du fabricant (MRSL)	<p>La liste des substances restreintes du fabricant (MRSL, Manufacturer Restricted Substances List) est une liste de produits chimiques dangereux qui sont limités en dessous d'un certain seuil à la <u>fabrication</u> du textile, de l'habillement et de la chaussure. La liste des substances restreintes du fabricant (MRSL) établit les valeurs limites de concentration des substances contenues dans les formulations chimiques utilisées dans les ateliers de fabrication. La liste des substances restreintes du fabricant (MRSL) concerne TOUTES les substances chimiques utilisées à l'intérieur d'une usine de fabrication (nettoyants, détergents, colorants, solvants, conservateurs textiles, agents d'encollage, etc.). Voir la définition de la liste des substances soumises à restriction dans le glossaire, pour éviter la confusion entre ces deux listes.</p> <p>IMPORTANT : Voir la définition de la liste des substances soumises à restriction (SSR) pour comprendre la différence entre ces deux listes.</p>
Enfants non actifs	Personnes de moins de 18 ans présentes dans l'usine, sans être employées par celle-ci, aux fins de réalisation d'un travail.
Substances appauvrissant l'ozone (ODS) et gaz F	Les ODS (Ozone Depleting Substances) sont responsables de l'appauvrissement de la couche d'ozone. Les ODS largement utilisés sont les gaz, tels que les chlorofluorocarbures (CFC) et les hydrofluorocarbures (HCFC) utilisés comme réfrigérants dans les systèmes de climatisation, les refroidisseurs, etc., et les halons employés dans les équipements de lutte contre les incendies, par exemple. À noter que d'autres gaz frigorigènes utilisés dans les systèmes réfrigérants, appelés gaz F, tels que les HFC, nuisent également à l'environnement (puissants gaz à effet de serre) et doivent donc être contrôlés.
Dérogation relative aux heures supplémentaires	Document délivré par les autorités locales autorisant l'usine à fonctionner au-delà de la durée légale des heures de travail dans un délai déterminé (par exemple, par mois), à condition que les heures travaillées soient égales ou inférieures à la moyenne des heures de travail autorisées pour toute la période de la dérogation (par exemple : 6 mois, 1 an...).
Obstruction permanente	L'accès est entravé par la présence d'engins immobilisés, d'objets qui ne peuvent être déplacés, etc..
Politique	Ensemble de principes d'action, ou de règles et de normes consignées par écrit, que l'établissement et les travailleurs doivent respecter.



Manuel pour les usines Exigences environnementales d'ICS

Possibilité de récupération	Le travailleur doit avoir librement accès à ces documents et ne doit pas passer par un tiers pour accéder aux documents. Le travailleur dispose d'un accès personnel aux documents à tout moment (par ex., un casier dont le travailleur a la clé, auquel il peut accéder 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7).
Équipement de protection individuelle (EPI)	Les EPI sont des équipements qui protègent l'utilisateur contre tout risque relatif à la santé ou à la sécurité au travail. Il s'agit de casques de sécurité, gants, lunettes de protection, vêtements haute visibilité, chaussures de sécurité et harnais de sécurité. Ceci comprend également les équipements de protection respiratoire (EPR). (source : http://www.hse.gov.uk)
Emploi pénitentiaire	Prisonniers employés en tant que main-d'œuvre. Dans le cadre des dispositions relatives au travail en milieu carcéral, les prisonniers peuvent être conduits dans l'usine, ou la fabrication peut être effectuée dans les installations pénitentiaires.
Procédure	Une série d'actions menées dans un certain ordre ou d'une certaine manière.
Quota	Un volume de travaux fixe (p. ex., des pièces de marchandises) qu'un ou plusieurs travailleurs doivent fabriquer, produire, assembler ou réaliser pendant une période donnée.
Sources d'énergie renouvelables	Les énergies renouvelables sont, à la différence des combustibles fossiles, des sources d'énergie qui se régénèrent, telles que la biomasse (bois, gaz de décharge et biogaz, éthanol, etc.), l'hydro-électricité, la géothermie, l'éolien, le solaire, etc..
Liste des substances soumises à restriction (SSR)	Une liste SSR est une liste de produits chimiques dangereux dont la présence dans les <u>produits textiles finis</u> est limitée en dessous d'un certain seuil.
Aspect ou impact environnemental significatif	Un aspect ou un impact environnemental significatif est un aspect ou un impact qui est considéré comme essentiel pour l'usine, en fonction des critères d'importance choisis par celle-ci. Les aspects et impacts environnementaux significatifs sont jugés comme étant des questions prioritaires, et doivent être traités avec une grande attention. L'usine doit être en mesure de préciser quels sont les critères d'identification des aspects et des impacts significatifs (p. ex., s'ils sont liés à une exigence légale ou non, si l'impact potentiel peut affecter un domaine sensible ou non, etc.).
Fuite d'eau importante	Une « fuite d'eau importante » désigne un flux continu d'eau, ou la présence d'une goutte par seconde. Une « fuite d'eau non importante » ne représente, par exemple, que quelques gouttes par minute. Voir les photos d'exemples de fuites d'eau importantes dans les consignes du chapitre 3.
Travailleur qualifié	Un travailleur qualifié possède des capacités, une expérience et une formation spéciales pour effectuer un travail particulier. Cette définition peut concerner les travailleurs semi-qualifiés et hautement qualifiés.
Boues (de l'unité de traitement des effluents)	La boue est une matière résiduelle semi-solide issue des processus industriels et municipaux de traitement des eaux usées et des égouts. Elle ressemble à une vase épaisse, molle ou humide, ou à un mélange visqueux similaire de composants liquides et solides produits lors d'un processus de traitement des eaux usées. Les boues peuvent être très dangereuses.
Fournisseur	Une personne physique ou morale qui fournit des biens ou des services à l'usine.
Obstruction temporaire	L'accès est entravé par des objets mobiles, des caisses de rangement, etc..
Triangulation	Les techniques de triangulation sont l'observation, l'examen de la documentation, les entretiens.



Manuel pour les usines
Exigences environnementales d'ICS

Travailleur non qualifié	Les travailleurs non qualifiés sont des personnes qui n'ont pas de compétences professionnelles particulières.
Composés organiques volatils (COV)	Les sources les plus courantes d'émissions diffuses de COV sont associées aux activités industrielles qui produisent, stockent et utilisent des liquides ou des gaz contenant des COV, lorsque la substance est sous pression, exposée à une pression de vapeur inférieure, ou déplacée à partir d'un espace clos. Les sources d'émissions habituelles sont les fuites d'équipements, les cuves ouvertes et les réservoirs de mélange, les réservoirs de stockage, les opérations d'unités dans les systèmes de traitement des eaux usées et les déversements accidentels.
Gestion des déchets	Gestion de l'ensemble des processus et des ressources nécessaires à la manipulation appropriée des déchets, ainsi que les actions et les activités visant à prendre en charge tous les types de déchets, de leur production à leur élimination finale. La gestion comprend la collecte, la manutention, le stockage, le transport et la méthode d'élimination finale.
Eaux usées	Les eaux usées sont les différents types d'eau qui ont été affectés par une utilisation humaine. Les eaux usées sont « les eaux usées provenant de diverses associations d'activités domestiques, industrielles, commerciales ou agricoles, du ruissellement de surface ou d'eaux pluviales, et de toute infiltration ou entrée d'égout ».
Travailleurs	Les travailleurs comprennent à la fois les employés et les employeurs, ainsi que les personnes travaillant pour une entreprise commerciale, quelle que soit leur fonction. Les travailleurs concernés par le champ de l'audit sont tous les travailleurs occupant un emploi sur le site de l'usine, quel que soit leur contrat de travail (travailleurs permanents, intérimaires, prestataires, apprentis...). Les employeurs sont des travailleurs qui, en travaillant pour leur propre compte ou avec un ou quelques partenaires, dans le cadre d'un travail indépendant, ont engagé une ou plusieurs personnes pour travailler pour eux dans leur entreprise en tant que salarié(s) ou plus généralement en tant que travailleur(s), tels que décrits ci-dessus.
Organisation des travailleurs	Toute organisation de travailleurs dans le but de promouvoir et de défendre les intérêts des travailleurs en ce qui concerne les conditions de travail et les conditions d'emploi.
Jeunes travailleurs	<u>Les travailleurs de moins de 18 ans</u> , dont l'âge minimum ne doit pas être inférieur à 15 ans. Toutefois, si l'âge minimum légal local est fixé à 14 ans, conformément aux exceptions prévues par la Convention 138 de l'OIT pour les pays en développement, cet âge inférieur peut s'appliquer.
Zéro rejet de produits chimiques dangereux (ZDHC)	Le « Zéro rejet de produits chimiques dangereux » est une initiative des marques, menée par une équipe spéciale basée à Amsterdam qui souhaite aider les entreprises, leurs chaînes d'approvisionnement et l'industrie en général, à adopter une approche harmonisée pour le contrôle et l'élimination progressive de 11 classes de substances dangereuses utilisées pour le traitement des textiles et des matériaux de garniture dans l'habillement et les chaussures.



Manuel pour les usines
Exigences environnementales d'ICS

Annexe 3 - Questionnaire d'audit environnemental d'ICS

Les questions ICS n'ont pas toutes la même notation. La notation est calculée automatiquement par le système d'ICS.

Chapitre 1 : Système de gestion environnementale
L'usine est-elle tenue de disposer de documents relatifs à l'environnement, tels que des permis, des licences, des accords officiels et des certificats ?
Les permis, licences, accords officiels et certificats requis sont-ils jugés valides et en accord avec la situation actuelle ?
L'usine dispose-t-elle d'une politique qui définit son approche en matière de gestion environnementale ?
L'usine a-t-elle prévu un système pour se tenir informée des exigences légales en matière d'environnement ?
Une personne de la direction est-elle désignée pour coordonner les activités de gestion environnementale ?
L'usine évalue-t-elle les aspects et les impacts environnementaux significatifs liés à ses activités ?
L'usine a-t-elle documenté et consigné ses objectifs et son plan d'action pour faire face aux principaux impacts environnementaux ?
L'usine dispose-t-elle d'un processus pour examiner périodiquement ses performances environnementales (conformément à la législation locale, ou au moins une fois par an) ?
Existe-t-il un comité environnement sur le site ?
L'usine évalue-t-elle les normes définies pour les fournisseurs (p. ex., fournisseurs de services, sous-traitants, fournisseurs de matières premières) qui fixent les niveaux attendus de performance environnementale ?
Les formations relatives aux questions environnementales et aux procédures environnementales de l'usine sont-elles régulièrement renouvelées ?



Manuel pour les usines
Exigences environnementales d'ICS

Chapitre 2 : Utilisation énergétique, transports et gaz à effet de serre (GES)
Si l'usine produit de l'énergie (vapeur, électricité, chaleur...), a-t-elle besoin de permis, de licences ou d'autorisations officielles pour cette activité ?
Dans l'affirmative, les permis, licences ou autorisations officielles sont-ils jugés valides ?
L'usine connaît-elle les exigences légales en vigueur pour contrôler et assurer le suivi de sa consommation d'énergie ?
L'usine dispose-t-elle de compteurs de consommation d'énergie ou de tout autre moyen pour mesurer toute la consommation d'énergie de l'usine ?
L'usine surveille-t-elle régulièrement (tous les mois) sa consommation énergétique globale ?
Sur la base d'observations, l'usine fait-elle état de fuites de vapeur/air comprimé ?
L'usine estime-t-elle sa consommation énergétique pour chaque service, zone et procédure ?
L'usine effectue-t-elle des inspections internes, au moins tous les 6 mois, afin d'identifier et d'éviter les situations courantes de gaspillage d'énergie dans la phase de production (p. ex., fuites de vapeur, éclairage inutile, etc.) ?
L'usine organise-t-elle des formations sur l'énergie, le transport et les gaz à effet de serre (GES) pour les travailleurs concernés ?
L'usine dispose-t-elle de compteurs de consommation d'énergie pour mesurer et analyser la consommation d'énergie pour chaque service, zone et procédure ?
L'usine mesure-t-elle et analyse-t-elle sa consommation d'énergie par source d'énergie ?
L'usine surveille-t-elle ou évalue-t-elle régulièrement les émissions de GES associées aux procédures et aux activités de l'usine, à l'utilisation de carburant pour le transport sur le site ou en dehors du site, aux activités agricoles, etc. ?
L'usine a-t-elle des objectifs et des plans d'action qui visent à réduire son impact environnemental et à accroître son efficacité s'agissant de sa consommation d'énergie, du transport et des émissions de gaz à effet de serre (GES) ?



Manuel pour les usines
Exigences environnementales d'ICS

Chapitre 3 : Utilisation de l'eau
Si l'usine utilise de l'eau prélevée dans des forages sur le site ou dans des rivières, des cours d'eau, des lacs ou toute autre source, a-t-elle besoin de permis, de licences ou d'accords officiels pour cette activité ?
Dans l'affirmative, les permis, licences ou accords officiels sont-ils jugés valides ?
L'usine connaît-elle les exigences légales en vigueur pour contrôler et assurer le suivi de sa consommation d'eau ?
L'usine dispose-t-elle de débitmètres d'eau au point d'extraction/source d'eau brute ou d'eau douce pour mesurer sa consommation d'eau globale ?
L'usine surveille-t-elle chaque mois sa consommation d'eau globale ?
Sur la base d'observations, l'usine fait-elle état de fuites d'eau significatives au niveau des machines et des canalisations pour l'alimentation en eau de la production ?
Sur la base d'observations, l'usine fait-elle état de fuites d'eau significatives au niveau des toilettes, des bureaux, des locaux de la cantine, des robinets d'eau ?
L'usine fait-elle état de points de rejet des eaux usées domestiques directement dans l'environnement ?
L'usine estime-t-elle sa consommation d'eau pour chaque service, zone et procédure ?
L'usine réalise-t-elle des inspections internes afin d'identifier et d'éviter les situations courantes de gaspillage d'eau dans la phase de production (p. ex., fuites d'eau, consommation excessive d'eau inutile pour une opération donnée, etc.) ?
L'usine organise-t-elle des formations sur l'utilisation de l'eau pour les travailleurs concernés ?
L'usine dispose-t-elle de débitmètres d'eau pour mesurer et analyser sa consommation d'eau pour chaque service, zone et procédure ?
L'usine a-t-elle des objectifs et un plan d'action pour réaliser des économies d'eau ?



Manuel pour les usines
Exigences environnementales d'ICS

Chapitre 4 : Eaux usées et effluents
L'usine nécessite-t-elle de disposer de permis, de licences ou d'accords officiels pour le déversement des eaux usées/effluents conformément à la législation locale ?
Dans l'affirmative, les permis, licences ou accords officiels requis sont-ils jugés valides ?
L'usine est-elle en conformité avec la loi concernant l'installation d'une UTE sur le site ou d'une station de pré-traitement, si les permis, licences ou accords officiels l'exigent ?
Sur la base des observations, existe-t-il des preuves suffisantes attestant de l'efficacité des procédés de l'installation de traitement (UTE ou station de pré-traitement) ?
L'usine dispose-t-elle d'un plan de drainage pour identifier tous les flux d'eaux usées industrielles et les points de déversement ?
L'usine fait-elle état de points de rejet des eaux usées industrielles directement dans l'environnement ?
Les paramètres des eaux usées requis après traitement sont-ils contrôlés régulièrement par un tiers ou un laboratoire externe (conformément à la loi ou selon la périodicité définie dans l'accord avec l'UCTE, ou au moins tous les 6 mois) ?
Les paramètres des eaux usées après traitement entrent-ils dans les limites de la norme légale ou de la norme de l'UCTE, au vu du dernier rapport de test émis par un tiers ou un laboratoire externe ?
L'usine dispose-t-elle d'une procédure interne pour contrôler et assurer le suivi des paramètres des eaux usées après traitement (y compris les instruments de test, la maintenance des instruments, la liste des tests requis) ?
L'opérateur de l'UTE ou la personne chargée du pré-traitement comprend-il et connaît-il les procédures de test de l'usine ?
L'usine effectue-t-elle régulièrement des tests internes et tient-elle des registres ?
Les paramètres des eaux usées après traitement entrent-ils dans les limites de la législation ou de la norme UCTE, au vu du dernier rapport de test émis par un tiers ou un laboratoire externe ?
Les débitmètres d'eau sont-ils installés aux points d'entrée et de sortie de l'UTE du site ou au niveau de la station de pré-traitement sur le site ?
À partir des données de consommation d'eau des procédés de production et des relevés des compteurs d'entrée et de sortie de l'UTE, la totalité des eaux usées est-elle traitée ?
L'usine prend-elle des mesures pour éviter les risques de débordement (pompes de réserve disponibles et distance de sécurité entre la surface de l'eau et le haut du réservoir) ?
La capacité de l'UTE est-elle adaptée et suffisante pour traiter le volume d'eaux usées ?
Les réservoirs sont-ils en bon état ?
Les opérations de maintenance de l'UTE sont-elles réalisées, documentées et consignées par écrit ?
L'usine propose-t-elle des formations sur la gestion des UTE pour les travailleurs concernés ?
L'usine a-t-elle des objectifs et un plan d'action en matière de réduction des volumes d'eaux usées générées ou de réduction de la pollution de l'eau ou d'amélioration du processus de traitement des eaux usées ?
Si l'usine prévoit d'augmenter sa production, la capacité de l'UTE existante est-elle suffisante pour traiter la quantité supplémentaire d'eaux usées qui sera générée ?
Dans le cas contraire, l'usine est-elle en mesure de préciser comment la quantité supplémentaire d'eaux usées sera traitée ?



Manuel pour les usines
Exigences environnementales d'ICS

Chapitre 5 : Émissions dans l'air
L'usine nécessite-t-elle de disposer de permis, de licences ou d'accords officiels pour les émissions atmosphériques conformément à la législation locale ?
Dans l'affirmative, les permis, licences ou accords officiels requis sont-ils jugés valides ?
L'usine a-t-elle connaissance des exigences légales en vigueur pour contrôler et assurer le suivi des émissions dans l'air ?
Toutes les machines lourdes (chaudières/générateurs) sont-elles dûment inspectées et entretenues ?
Si le site rejette des substances toxiques dans l'air par l'activité des cheminées de l'installation, ou si des émissions diffuses de polluants sont identifiées, l'usine dispose-t-elle de filtres et de systèmes pour contrôler les émissions atmosphériques conformément aux dispositions de la législation locale ?
Les tests d'émission dans l'air de la cheminée sont-ils réalisés régulièrement (conformément à la loi, ou au moins tous les ans) ?
Les émissions dans l'air à partir de la cheminée entrent-elles dans les limites de la législation ou de la norme internationale, au vu du dernier rapport de test réalisé par un tiers ?
L'usine a-t-elle identifié et consigné par écrit toutes ses sources potentielles d'émissions dans l'air (émissions de sources ponctuelles et diffuses dans l'air) ?
L'usine a-t-elle instauré des mesures pour détecter les fuites de gaz ODS/F et entretenir les équipements contenant des gaz ODS/F ?
Si un procédé de traitement des gaz industriels est installé, est-il dûment surveillé et contrôlé ?
L'usine propose-t-elle des formations la gestion des ODS pour les travailleurs concernés ?
La qualité de l'air est-elle contrôlée par un tiers ?
La qualité de l'air est-elle surveillée régulièrement (conformément à la loi, ou au moins une fois par an en haute saison) ?
Les résultats des tests de qualité de l'air entrent-ils dans les limites prévues par la loi ou la norme internationale ?
L'usine fournit-elle des masques respiratoires ou d'autres masques appropriés aux travailleurs, lorsque la fiche de données de sécurité des substances utilisées ou les activités et les procédures de l'usine l'exigent ?
L'usine a-t-elle des objectifs et des plans d'action en matière d'élimination ou de réduction des substances dangereuses utilisées sur le site ?



Manuel pour les usines
Exigences environnementales d'ICS

Chapitre 6 : Gestion des déchets
L'usine doit-elle être enregistrée en tant que producteur de déchets auprès des autorités réglementaires ?
Dans l'affirmative, les permis, licences ou accords officiels sont-ils jugés valides ?
L'usine a-t-elle connaissance des exigences légales en vigueur en matière de contrôle et de suivi des déchets générés ?
L'usine collecte-t-elle et stocke-t-elle tous les déchets générés dans des zones appropriées et séparées ?
L'usine fait-elle un inventaire des déchets, en indiquant leur type et leur quantité (y compris les boues) ?
L'inventaire est-il régulièrement mis à jour (en fonction de la fréquence de collecte des déchets, par exemple) ?
L'usine sépare-t-elle les déchets dangereux des flux de déchets non dangereux ?
L'accès aux zones de stockage des déchets dangereux est-il limité aux seuls travailleurs autorisés ?
En cas de présence d'une UTE sur le site, les boues et autres types de substances et de déchets dangereux sont-ils stockés temporairement sur le site dans une zone prévue à cet effet, sur un sol dur (ou dans une enceinte annexe) et sans contact possible avec les eaux de pluie ou le sol ?
Des accords et des contrats ont-ils été signés avec des entreprises de traitement de déchets dangereux et non dangereux pour tous les déchets dangereux générés sur le site ?
Des accords et des contrats ont-ils été signés avec des entreprises de traitement de déchets pour tous les déchets non dangereux générés sur le site ?
Si les entreprises de traitement de déchets doivent être agréées par un organisme réglementaire ou une autorité locale, l'usine dispose-t-elle des copies des licences et permis desdites entreprises ?
Des mesures sont-elles prises par l'usine pour prévenir les impacts négatifs potentiels des déchets dangereux sur l'environnement et la santé, lorsqu'ils sont éliminés (fûts vides lavés sur le site, boues entièrement séchées, etc.) ?
L'usine exerce-t-elle des opérations de brûlage de déchets ou d'enfouissement sauvage sur le site ?
L'usine a-t-elle nommé un responsable chargé de la gestion des déchets ?
L'usine dispose-t-elle d'une procédure de gestion de déchets complète et réglementaire pour la collecte et le stockage temporaire des déchets ?
Les accords et les contrats conclus avec les entreprises de traitement de déchets dangereux stipulent-ils la méthode d'élimination des déchets (incinération, mise en décharge, recyclage) pour tous les déchets dangereux ?
Les accords et les contrats conclus avec les entreprises de traitement de déchets non dangereux stipulent-ils la méthode d'élimination des déchets (incinération, mise en décharge, recyclage) pour tous les déchets non dangereux ?
L'usine organise-t-elle des formations sur la gestion des déchets pour tous les travailleurs concernés ?
Si des entreprises externes de traitement de déchets sont sollicitées, l'usine procède-t-elle à des contrôles et des audits réguliers de ces fournisseurs de service ?
L'usine a-t-elle des objectifs et des plans d'action en matière de réduction du volume de déchets générés ?
Les déchets sont-ils recyclés (sur le site ou hors site en fonction du sous-traitant local des déchets) ?



Manuel pour les usines
Exigences environnementales d'ICS

Chapitre 7 : Prévention de la pollution, substances dangereuses et potentiellement dangereuses
L'usine est-elle tenue de disposer de licences, permis ou accords officiels pour les substances dangereuses présentes sur le site conformément à la législation locale ?
Dans l'affirmative, les permis, licences ou accords officiels sont-ils jugés valides conformément à la législation locale ?
Un responsable expérimenté/qualifié est-il désigné pour assurer la gestion des produits chimiques dans l'usine ?
L'usine tient-elle un inventaire fidèle et exhaustif des produits chimiques avec, pour informations principales, le domaine d'utilisation, le nom chimique, le numéro CAS des composants chimiques, le fournisseur des produits chimiques, la disponibilité des FDS et les quantités stockées ?
L'inventaire des produits chimiques est-il régulièrement mis à jour ?
Les FDS rédigées dans la langue locale sont-elles disponibles et accessibles à tous les travailleurs se trouvant à proximité des zones où les produits chimiques sont utilisés et stockés ?
L'usine doit-elle conserver la version originale complète (16 chapitres) des fiches de sécurité relatives à tous les produits chimiques dangereux utilisés sur le site ?
Tous les contenants de produits chimiques sont-ils étiquetés avec le nom dans la langue locale et le symbole de danger correspondant (pour les produits chimiques dangereux) ?
L'usine conserve-t-elle l'étiquette d'origine conforme aux exigences SGH sur tous les contenants chimiques stockés sur le site ?
Les substances dangereuses doivent-elles être stockées dans un(des) local(aux) de stockage spécifique(s) séparé(s), sûr(s), à l'abri, propre(s) et bien ventilé(s), à une température appropriée et maîtrisée ?
Les produits chimiques incompatibles sont-ils dûment séparés ?
L'accès aux zones de stockage des produits chimiques est-il limité aux seuls travailleurs autorisés ?
L'usine prévoit-elle de prendre des mesures appropriées s'agissant de la prévention des risques de déversement ou de fuite chimique dans les zones de stockage et de production ?
Les postes de lavage oculaire et les douches sont-ils raccordés à l'eau courante, installés à proximité des zones d'utilisation et de stockage des produits chimiques ?
L'usine dispose-t-elle de procédures de manipulation et de stockage de produits chimiques documentées et mises en œuvre pour une gestion appropriée des produits chimiques ?
L'usine propose-t-elle des formations sur la gestion et l'utilisation des substances dangereuses pour les travailleurs concernés ?
Les formations sont-elles organisées régulièrement conformément à la législation locale ?
L'usine a-t-elle des objectifs et des plans d'action en matière d'élimination ou de réduction des substances dangereuses utilisées sur le site ?
L'usine dispose-t-elle d'une procédure pour demander à ses fournisseurs de produits chimiques de se conformer à la liste des substances restreintes du fabricant (MRSL) ?
L'usine dispose-t-elle d'un système permettant de contrôler, pour chaque produit/formulation chimique réceptionné sur le site, la conformité à la liste des substances restreintes du fabricant (MRSL) ?



Manuel pour les usines
Exigences environnementales d'ICS

Chapitre 8 : Gestion des interventions d'urgence
L'usine est-elle tenue de disposer de permis, de licences ou d'accords officiels pour informer les autorités de tout incident majeur ?
Dans l'affirmative, les permis, licences ou accords officiels requis sont-ils jugés valides ?
L'usine a-t-elle identifié et consigné par écrit toutes les causes potentielles de situations d'urgence liées à l'environnement, puis évalué les niveaux de risque ?
L'usine dispose-t-elle d'un plan ou d'une procédure d'intervention d'urgence en cas de déversement de produits chimiques ?
L'usine effectue-t-elle des exercices de simulation d'incident de déversement chimique ?
L'usine effectue-t-elle régulièrement des exercices de simulation de déversement chimique (s'ils ne sont pas définis par la loi, au moins une fois par an) ?
Les exercices de simulation d'incident de déversement chimique sont-ils consignés par écrit avec au minimum la date, le nombre de participants, la description des mesures prises et le temps nécessaire au nettoyage du déversement ?
L'usine fournit-elle des équipements et du matériel d'intervention d'urgence appropriés partout où les produits chimiques sont utilisés et stockés ?
L'usine dispose-t-elle d'un plan ou d'une procédure d'intervention en cas d'incendie ?
L'usine dispose-t-elle d'une procédure d'urgence pour l'UTE ?
L'usine tient-elle des registres relatifs aux accidents, aux blessures et aux maladies dans le cadre du travail ?
L'usine a-t-elle communiqué, conformément à la loi, le plan d'intervention d'urgence aux parties qui pourraient être concernées ?



14, rue de Bassano - 75016 Paris

Tél. : 01 40 76 17 21 / 22

<http://www.ics-asso.org>